

UNE ASCENSION POLITIQUE TEINTÉE DE ROUGE

*Autorités, Sûreté de l'État et grandes Sociétés face au
"danger Lumumba" avant l'indépendance du Congo
(1956-1960)*

- Anne-Sophie Gijs -

Lumumba fut-il oui ou non un agent de Moscou au Congo belge ? S'attaquer à ce genre de question relève d'un double défi. D'une part, c'est traiter d'un personnage très controversé, objet d'une mythification extrême, tantôt déifié, tantôt diabolisé. D'autre part, soulever la problématique de la pénétration communiste au Congo, c'est tout autant réactiver des débats qui ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Les deux pôles n'échappent pas au danger de radicalisation, d'extrapolation, de déformation par l'image, le souvenir, la rumeur. Face à ces diverses dérives possibles, et l'extrême "sensibilité" du sujet, il importe d'en revenir aux sources et à la critique historiques.

Confrontées au chaos dans lequel sombre la toute jeune République du Congo en juillet 1960, les autorités politiques de Bruxelles recourent rapidement au complot communiste pour expliquer la débâcle, voyant en Lumumba son principal agent d'exécution¹. Les puissances occidentales, dont les États-Unis², sont immédiatement averties du danger qui menace leurs intérêts, en plein cœur de l'Afrique. La célérité avec laquelle l'ex-colonisateur belge taxe Lumumba de "communisme" et va ensuite utiliser la thèse de sa manipulation par l'Est pour interpréter la crise congolaise nous a conduit à nous demander s'il était déjà perçu comme proche de cette idéologie *avant* l'indépendance, d'autant que l'historiographie est pratiquement muette sur cette question³. Seules des sources nouvelles pouvaient donc nous éclairer sur le sujet. Deux canaux d'information, fourmillant

d'archives inédites, ont plus spécialement retenu notre attention : la sphère judiciaire⁴ et la Sûreté de l'État, qui en Belgique et au Congo, transmettait des documents secrets aux autorités belges⁵. Quand elles évoquaient le "danger Lumumba", à partir du moment où il fut repéré par les Services de la Sûreté en 1956, à quoi les autorités politiques belges faisaient-elles allusion ? Lorsque Lumumba affronte directement le pouvoir judiciaire, que lui reproche-t-on ? Bref, comment la représentation de la menace lumumbiste a-t-elle évolué au fur et à mesure de l'ascension politique du leader et à partir de quand fait-on mention d'éventuelles affinités avec l'extrême gauche ?

Vu la spécificité et l'importance des rapports de la Sûreté pour notre analyse, cette source appelle une brève remise en contexte. Sur

1. Note au Premier Ministre, 14.7.1960 (MRAC, FV contenant des documents privés d'H. d'Aspremont-Lynden); An. Parl. Chambre 1959-1960. Séance du 14 juillet 1960, n° 123, p. 4-5; télégramme de Wigny à Londres, Bonn, Paris et Washington, 15.7.1960 (AUCL, PW, MA 13, A1). 2. Télégramme n° 128 de Scheyven à Belex, 15.7.1960 (PW, MA 14, A3). Télégramme n° 13/7 de Herter à l'Ambassadeur des États-Unis à Bruxelles, 15.7.1960 (MRAC, Fonds Benoît Verhaegen, Lumumba 013/03). 3. En effet, quand elles abordent les liens entre les leaders congolais et le communisme, les études scientifiques traitent surtout la période postérieure au 30 juin 1960. On citera par exemple : MADELEINE G. KALB, *The Congo Cables. The Cold War in Africa. From Eisenhower to Kennedy*, New York, 1982. JOHN KENT, *America, The UN and Decolonisation, Cold War conflict in the Congo*, London/New York, 2010. SERGEY MAZOV, "Soviet Aid to the Gizenga Government in the former Belgian Congo (1960-1961) as Reflected in Russian Archives", in *Cold War History*, n° 3, 2007, p. 425-437. *Rapport de la Commission d'Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci* (Doc. Parl., Chambre, 2001-2002, n° 50 0312/006 et 0312/007 du 16 novembre 2001, 2 vol.). 4. Les nombreuses pièces citées ici, relatives aux deux procès de Lumumba, en 1957 et en 1960, sont tirées des archives privées de Charles Delvaux (officier du Ministère Public dans le procès de janvier 1960) et du fonds *Indépendance du Congo* des AAMAE (Bruxelles). 5. Ces documents figurent dans le fonds *Harold d'Aspremont Lynden* aux AGR et dans le fonds *Affaires indigènes* du Ministère des Colonies, relevant des AAMAE. Les archives "Sûreté" du fonds *Frédéric Vandewalle* au MRAC abondent aussi en informations précieuses. La Sûreté de l'État en Belgique dépendait du Ministère de la Justice tandis que la Sûreté congolaise était un rouage du Gouvernement général du Congo, qui rendait des comptes au Ministère des Colonies à Bruxelles.

fond de décolonisation et de guerre froide, notre étude nous plonge dans la seconde moitié des années 1950, au temps fort de l'anticommunisme en Belgique⁶ comme au Congo. La crainte d'une subversion politique du Congo par Moscou, avec ses corollaires négatifs pour l'économie capitaliste occidentale, n'acquiert toute son acuité qu'après les émeutes de Léopoldville de janvier 1959. La métropole prend alors toute la mesure du risque que la cause nationaliste congolaise, à laquelle elle était demeurée jusque là pratiquement aveugle, ne soit instrumentalisée à ses dépens par Moscou. Cependant, les hautes sphères, tant politiques qu'économiques, redoutent la mainmise communiste sur la colonie depuis de nombreuses années⁷ et leur combat contre le "péril rouge" est déjà bien rôdé à la veille de l'indépendance congolaise. Si les grandes sociétés au Congo disposaient de leurs propres réseaux de renseignements privés pour traquer le danger communiste, la Sûreté de l'État belge et sa consœur congolaise constituent le principal canal officiel par lequel les autorités politiques en métropole pouvaient se représenter les menaces potentielles à l'encontre de leur hégémonie coloniale. Le propre de ces services est évidemment de récolter le plus d'informations possible, mais

la *quantité* n'implique pas toujours la *qualité*. La réputation des services de renseignements officiels, en Belgique, mais surtout au Congo, avait d'ailleurs été entachée au début des années 1950 par l'action parasitaire de réseaux d'informateurs privés, (tel le réseau Crocodile d'André Moyen⁸), qui, en matière de lutte anticommuniste précisément, diffusaient de fausses informations à des fins d'agitation publique, politique et diplomatique⁹. Il faut par conséquent se montrer très vigilant pour évaluer la crédibilité de certains rapports, dont les auteurs restent en général anonymes.

La construction de l'image d'un Lumumba communiste n'est évidemment pas l'apanage du seul monde politique. Dans une large mesure, le monde économique le voyait également comme l'ennemi des intérêts occidentaux. Quel rôle ont pu jouer les grandes sociétés capitalistes actives au cœur de l'Afrique, telles *l'Union Minière* ou la *Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie*, dans l'édification du portrait de "Lumumba, émissaire de l'Est".

Au-delà des représentations et des soupçons, nous compléterons les renseignements dont la Sûreté et les gouvernants belges disposaient par des documents issus de la mouvance

6. RUDI VAN DOORSLAER & ETIENNE VERHOEYEN, *L'assassinat de Julien Lahaut*, Bruxelles, 2010.
7. JEAN-LUC VELLUT, "Épisodes anticommunistes dans l'ordre colonial belge (1924-1932)", in PASCAL DELWIT & JOSÉ GOTOVITCH, *La peur du rouge*, Bruxelles, 1996, p. 183-190. 8. Voir à ce sujet le *Rapport de la Commission d'Enquête sur l'assassinat de Patrice Lumumba*, 1, p. 509-513. 9. En janvier 1950, le *Foreign Office* demande des informations à son ambassadeur à Bruxelles au sujet d'un rapport émanant soi-disant de la Sûreté congolaise, diffusé dans la presse internationale, affirmant qu'il existait une organisation communiste très développée au Congo avec des contacts auprès des missions soviétiques dans les territoires africains voisins. Il s'avérera finalement que ce rapport avait été inventé de toutes pièces par le réseau dirigé par le 'Capitaine Freddy', alias André Moyen (Archives nationales Kew, FO 371.80296, JB 1015).

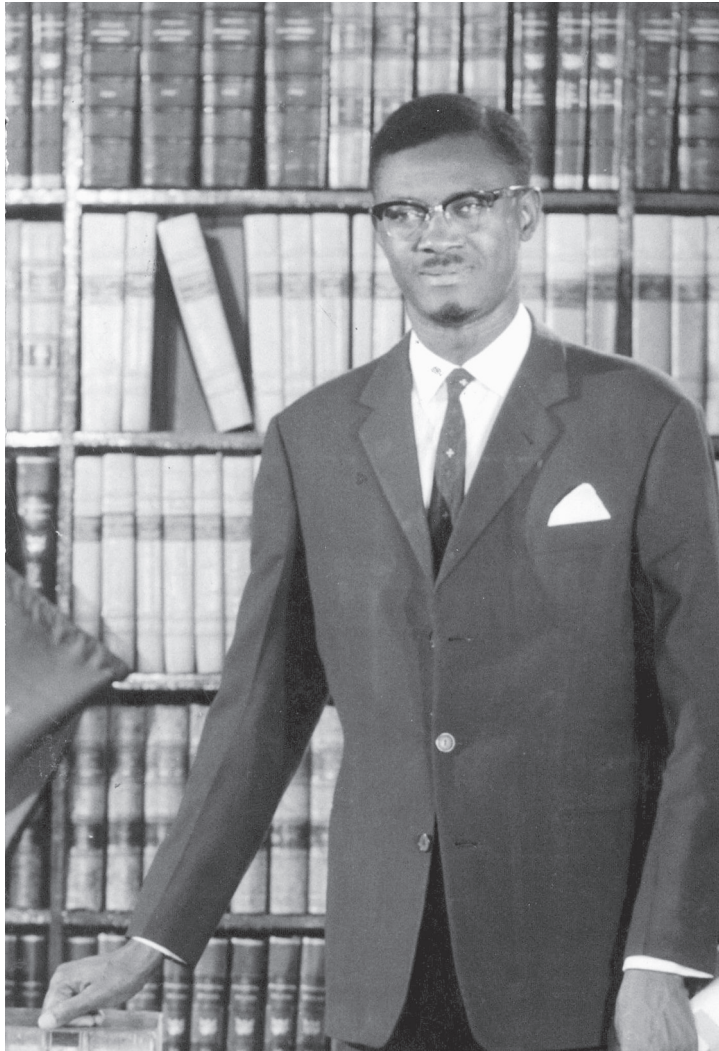
communiste. Quel était son véritable profil idéologique et la nature exacte de ses relations avec les communistes ? Il sera enfin révélateur de s'interroger sur l'instrumentalisation de la menace communiste par les tenants de l'ordre colonial, ou par les Congolais eux-mêmes, en identifiant les circonstances dans lesquelles ils s'informent sur les liens de Lumumba avec l'Europe de l'Est et en décelant les mobiles qui pouvaient animer la diffusion de ces prétendues relations dans le grand public...

I. De l'employé fraudeur à l'émeutier de Stanleyville (1956-1959) : quand Lumumba secoue l'ordre public et colonial...

Entre 1956 et 1959, au fil de son ascension politique, Patrice Lumumba retient l'attention de la Sûreté de l'État et des autorités politiques belges, non par sa proximité avec l'idéologie communiste, mais pour d'autres dangers potentiels : son anticolonialisme, son nationalisme, son panafricanisme et ses atteintes à l'ordre législatif et public.

Dès juillet 1956 en effet, lorsqu'il n'est encore qu'un "évolué en vue" – cependant déjà surveillé et peu apprécié par l'administration locale en raison du mépris qu'il affiche envers elle¹⁰ – Lumumba est arrêté pour avoir détourné des fonds dans l'exercice de ses fonctions à la Poste de Stanleyville, fraude qu'il reconnaîtra, et qui lui vaudra 14 mois de prison¹¹. D'aucuns évoquent déjà à l'époque une tentative d'éviction pour mobiles politiques, le détournement de fonds n'étant qu'un prétexte pour écarter un homme devenu gênant pour les missions et l'administration coloniale¹². Le ton de la défense du Congolais offusque en tout cas particulièrement les autorités belges car Lumumba tente en partie de justifier ses fautes en invoquant l'obligation pour les évolués instruits de recourir à des malversations pour "tenir un standing en rapport avec leurs fonctions, vu le montant insuffisant de leur salaire"¹³. En d'autres termes, Lumumba accuse le système politique et administratif colonial d'être *in fine* responsable des infractions qu'il a commises, procédé que le représentant du Ministère public qualifie "d'écœurant",

10. Lumumba est l'un des premiers à avoir affronté l'administration aussi ouvertement, ce qui était impossible avant 1955-1956, quand l'ordre colonial était totalement "écrasant". JEAN-LUC VELLUT, "La Belgique et la préparation de l'indépendance du Congo", in OLIVIER LANOTTE & CLAUDE ROOSENS e.a., *La Belgique et l'Afrique Centrale de 1960 à nos jours*, Bruxelles, 2000, p. 83-94, ici 45. 11. Lumumba est initialement condamné à deux ans de servitude pénale (Jugement du tribunal de 1^{ère} instance de Stanleyville, 4.3.1957, CD). Jugeant cette peine trop légère, le procureur général interjette appel à la Cour de Léopoldville qui confirmera cependant la sentence (Arrêt de la Cour d'Appel de Léopoldville, 4.7.1957, CD). L'avocat de Lumumba introduit alors un recours en grâce auprès du Roi et par l'arrêté royal du 27 août 1957, la peine de Lumumba est ramenée à un an et deux mois, soit la durée de détention déjà subie. Lumumba est libéré le 7 septembre 1957 (Note non datée du Cabinet du MINICORU, AAMAE, ICB, 3848, 18). 12. JEAN OMASOMBO & BENOÎT VERHAEGEN, *Patrice Lumumba. Acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir. Juillet 1956-février 1960*, Tervuren/Paris, 2005, p. 21, 32. 13. BISC, 1^{er} semestre 1956, p. 29 (AAMAE, AI, 4733).



Malgré son aversion pour les autorités coloniales, Lumumba avait une grande admiration pour la culture européenne et se profilait volontiers en intellectuel distingué. (Photo CEGES, n° 42052)

dans son réquisitoire de juin 1957¹⁴. En réalité, l'argumentaire de Lumumba s'inscrit parfaitement dans la lignée des revendications de la première génération "d'évolués" congolais qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, cherchaient à être traités à l'égal des Blancs, jusqu'à y être assimilés sur le plan des revenus, de l'instruction ou des responsabilités professionnelles¹⁵. Quoi qu'il en soit, cette première altercation de Lumumba avec le monde judiciaire lui vaudra d'être longtemps qualifié "d'escroc" par les fonctionnaires coloniaux. C'est ainsi que le désigne encore Frédéric Vandewalle, chef de la Sûreté coloniale, en mai 1959, lors d'une conversation avec Albert Franck, informateur de la CCCI au Congo¹⁶.

Alors qu'il s'impose progressivement à la tête du Mouvement national congolais, parti cristallisant le désir d'unité contre toute forme de séparatisme régional, pour libérer le Congo de l'emprise du colonialisme, Lumumba effectue en août 1958 un voyage en Belgique, afin d'assister à l'Exposition Universelle de Bruxelles. Comme l'explique Jean Van Lierde,

Lumumba multiplie dès lors les rencontres avec tous les milieux, des francs-maçons aux socialistes, en passant par les sociaux-chrétiens et les communistes¹⁷. Nullement affolées par ces premiers contacts, les autorités belges s'inquiètent cependant de la radicalisation qui s'opère au sein du MNC, qui durcit le ton au cours de l'année 1958, afin, selon elles, de ne pas se laisser dépasser par son principal rival, l'Abako¹⁸. Ce durcissement résulterait notamment de la propagande et des conseils que Lumumba, Ngalula et Diomi¹⁹ reçoivent des autres délégations, lors de la Conférence panafricaine d'Accra en décembre 1958, où Lumumba est d'ailleurs remarqué par le Premier ministre ghanéen Nkrumah, leader du mouvement panafricain, avec lequel il gardera des liens privilégiés après l'indépendance. Cette conférence groupant les leaders des pays dépendants d'Afrique, traite des moyens et conditions pour obtenir et consolider la liberté et l'indépendance des pays africains tout en prônant dans un second temps l'union de ces pays dans une fédération à l'échelle du continent. Autant dire que ces thématiques rencontrent particulièrement l'intérêt de

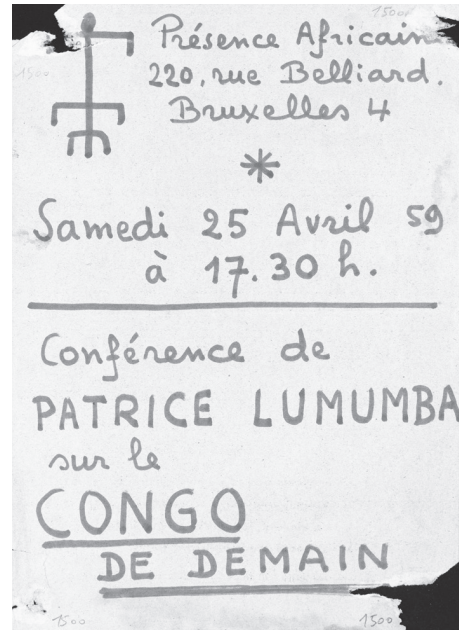
14. JEAN OMASOMBO, "Lumumba, drame sans fin et deuil inachevé de la colonisation", in *Cahiers d'études africaines*, n° 173-174, 2004, p. 228. 15. JEAN-MARIE MUTAMBA MAKOMBO, *Du Congo belge au Congo indépendant (1940-1960). Émergence des évolués et genèse du nationalisme*, Kinshasa, 1998, p. 49, 487. 16. Lettre d'A. Franck à M. Cambier, 8.5.1959 (AGR, *Finoutremer* 2, 43). A. Franck, directeur du service de documentation de la CCCI, avait été envoyé au Congo comme informateur de la Compagnie en janvier 1959. 17. JEAN VAN LIERDE, "Témoignage : Patrice Lumumba, leader et ami", in *Présence Africaine*, n° 36, 1961, p. 114. 18. Jusqu'aux émeutes de Léopoldville en janvier 1959, qui provoquent l'arrestation des leaders de l'Abako, c'est Joseph Kasa-Vubu qui est considéré comme l'homme politique congolais le plus intransigeant et redoutable aux yeux des autorités belges. Ensuite, Lumumba va progressivement le supplanter. Les quelques contacts de l'Abako avec les communistes font aussi l'objet de la surveillance de la Sûreté à l'époque. L'Abako réclamait un État décentralisé, et même au départ un Bas-Congo indépendant. 19. Gaston Diomi et Joseph Ngalula sont deux autres figures de proue du MNC. Gaston Diomi rejoint cependant ouvertement l'Abako en mars 1959. PIERRE ARTIGUE, *Qui sont les leaders congolais*, Bruxelles, 1961, p. 65, 257.

Lumumba tandis qu'elles attisent dans les mêmes proportions l'inquiétude des autorités coloniales, qui surveillent étroitement ce type de manifestations²⁰. Selon la Sûreté de l'État au Congo, les délégations chinoise et soviétique ont profité de la présence des représentants congolais à Accra pour tenter de les convaincre qu'une union de la Chine, de l'URSS et des peuples africains constituerait une force irrésistible pour combattre le colonialisme et l'impérialisme. L'URSS propose son aide, surtout financière, dans la lutte pour l'indépendance²¹. L'une des conséquences de la conférence d'Accra, première occasion pour la Sûreté de déceler une éventuelle influence communiste sur Lumumba, est que la demande d'autonomie interne réclamée jusque là par le MNC s'est subitement transformée en exigence d'indépendance immédiate. Les dirigeants coloniaux sont particulièrement impressionnés par le ton du meeting organisé par les délégués du MNC à leur retour de la conférence : selon la Sûreté, plusieurs milliers de personnes, "électrisées par M. Lumumba et surtout par M. Diomi, exprimèrent ouvertement leur haine du blanc"²².

Après le congrès des partis congolais de Luluabourg, en avril 1959, la volonté du MNC et de son leader Lumumba de s'imposer

sur la scène politique "nationale" devient de plus en plus claire aux yeux des autorités belges. Les voyages de Lumumba sont évidemment surveillés et commentés par la Sûreté²³. Après que Lumumba soit passé par Accra où il reçoit les conseils de Nkrumah, la Sûreté congolaise envisage la probabilité que le chef du MNC, comme d'autres leaders africains, ait reçu des directives du Ghana et de la Guinée, têtes de pont du mouvement panafricain, et qu'un plan d'action commune ait été élaboré, lors des réunions à huis-clos, en vue d'accélérer l'indépendance du continent noir. Il est par contre surprenant de constater que la Sûreté coloniale ne mentionne pas, et n'était donc probablement pas informée du fait que, durant de son séjour à Conakry, Lumumba a rencontré l'ambassadeur d'URSS en Guinée, Peter Gerasimov. Lors de leur entrevue du 18 avril 1959, Lumumba lui aurait promis que dès que son parti accèderait au pouvoir, le Congo échangerait immédiatement des représentations diplomatiques avec son pays. Selon le représentant soviétique, Lumumba aurait par ailleurs exprimé le désir de visiter l'URSS, d'y envoyer des étudiants qui constitueraient un noyau de personnel dirigeant dans un futur Congo indépendant, et de recevoir une aide financière de sa part, afin que le MNC soit en mesure de réagir à la

20. Entre 1957 et 1960, les conférences internationales anticolonialistes, afro-asiatiques ou panafricaines, font l'objet de longs comptes rendus dans les Bulletins d'information de la Sûreté de l'État du Congo. Elles sont redoutées parce qu'elles créent des occasions de contacts entre colonisés et pays anti-impérialistes, tels l'URSS, la RAU, et la Chine. 21. *BISC*, 4^e trimestre 1958, 16b, p. 69 (AAMAE, AI, 4734). 22. *BISC*, 4^e trimestre 1958, 16a, p. 8 et 16b, p. 36. 23. Lumumba va séjourner sept jours dans la capitale guinéenne pour étudier l'organisation politique, institutionnelle et administrative du pays. *BISC*, 2^e trimestre 1959, 18c, 5^e annexe (AAMAE, AI, 4735).



*Lumumba s'exprime à de nombreuses reprises en Belgique (à gauche).
Affiche manuscrite annonçant à la date du 25 avril 1959 une conférence à
Bruxelles au cours de laquelle Lumumba présente sa vision du Congo futur
(à droite). (Photos CEGES, n° 276302 et n° 42056)*

propagande anti-soviétique répandue par le pouvoir colonial²⁴.

Avant de rentrer au Congo début mai 1959, Lumumba passe par la Belgique, où il donne une série de conférences sur la situation politique au Congo. Il y est accueilli comme “un des grands leaders de l’Afrique”²⁵. Parmi ses nombreux interlocuteurs, comme ce sera le cas d’ailleurs pour d’autres leaders congolais visitant la Belgique à la même époque (tels Joseph Kasa-Vubu et Daniel Kanza, de l’Abako), figure l’extrême gauche²⁶. En effet, les 30 avril et 2 mai 1959, Lumumba a une entrevue à Liège avec des militants communistes et la Sûreté estime qu’il est probable que ceux-ci lui aient offert des financements pour publier son nouveau périodique, à l’intitulé révélateur : “L’Indépendance”. Jules Raskin, membre influent des Jeunesses Communistes de Belgique, se chargerait par ailleurs de la publication de documents que Lumumba souhaite éditer. Le 6 mai 1959, Lumumba est aussi reçu par les membres du Congrès Consultatif de la régionale bruxelloise des Jeunesses com-

munistes de Belgique, qui l’interrogent sur la situation sociale et politique au Congo, et surtout sur la condition des jeunes. Lumumba se serait déclaré “enchanté du parrainage communiste”, écrit la Sûreté, ce qui sous-entend plus une satisfaction pragmatique pour l’aide reçue que d’éventuelles affinités sur le plan des idées. Lors de ses multiples conférences en Belgique, Lumumba exige la fin du régime colonial pour 1960 et la constitution d’un gouvernement congolais pour 1961; il prône la solidarité des peuples africains contre le colonialisme et critique la monopolisation arbitraire des privilèges au profit des Européens. La Sûreté rapporte que, si dans certains cas, l’auditoire de Lumumba fut “subjugué” par la valeur de ses exposés, certaines questions plus précises qui lui furent posées prouvent qu’il ne connaissait pas suffisamment les sujets traités et qu’il n’était sans doute pas l’auteur de tous les textes de ses conférences... Il s’agit là d’un procédé affectueux par la Sûreté pour laisser ouverte l’hypothèse d’une influence étrangère sur le leader congolais...

24. Gerasimov aurait limité sa réponse à la rhétorique de circonstance : “Les Soviétiques regardent le combat pour la libération nationale en Afrique avec grande sympathie, et sont les véritables amis des Africains”. Archive of Foreign Policy of The Russian Federation, rapport de l’ambassadeur d’URSS en Guinée, P.I. Gerasimov, notes de sa conversation avec le représentant du MNC, Patrice Lumumba, 18.4.1959. Cité par Sergey Mazov, *A Distant Front in the Cold War. The USSR in West Africa and the Congo, 1956-1964*, Washington, 2010, p. 83. Le compte rendu de cet entretien est également reproduit dans le dossier de lecture du *Cold War International History Project* du Woodrow Wilson Center’s de Washington, édité par Lise Namikas et Sergey Mazov en septembre 2004, et consultable à l’adresse suivante : <http://www.wilsoncenter.org/publication/the-congo-crisis-1960-1961-critical-oral-history-conference>. Ce dossier est également consultable sur CD-Rom au CEGES à Bruxelles. 25. *BISC*, 2^e trimestre 1959, 18b, p. 66-67 (AAMAE, AI, 4735). 26. Note de synthèse de la Sûreté congolaise sur le *Communisme et le Congo belge*, 2^e trimestre 1959, p. 3-4 (AAMAE, AI, 4742). Notons que les contacts de Lumumba avec les communistes belges ne sont même pas signalés dans le Bulletin d’information générale de la Sûreté congolaise, largement diffusé auprès des autorités belges en Afrique et au Congo; ils ne figurent que dans la note spécialement consacrée par la Sûreté aux manifestations du communisme au Congo, plus confidentielle. Ceci prouve que cette information n’était pas considérée comme primordiale et devant à tout prix retenir l’attention du monde politique...

Si Lumumba apparaît comme une personnalité fortement sollicitée par “l'étranger”, et en retour très imprégnée par ses nombreux contacts “extérieurs”, il est par contre présenté comme assez isolé parmi les autres leaders congolais qui, de manière générale d'ailleurs, ne parviennent pas à accorder leurs vues sur le processus et les échéances pour accéder à l'indépendance. L'image de Lumumba n'a en effet jamais fait l'unanimité au Congo, et comme nous aurons encore l'occasion de le constater, sa carrière politique sera jalonnée par des défections et des prises de distance²⁷. La Sûreté relève les difficultés de Lumumba à s'imposer comme “le” dirigeant du futur État indépendant, à l'intérieur de son propre pays ou même de son propre parti. Un coup dur secoue le défenseur de l'unité congolaise lorsqu'en juillet 1959, intervient la scission du MNC, sous la houlette des dissidents Ngalula, Iléo, Adoula et Ngwete²⁸. Décritant la politique trop personnelle de Lumumba, ils constituent un nouveau comité central présidé collégialement et dont Lumumba est exclu. Cette mise à l'écart provoquera un certain soulagement parmi les représentants des grandes sociétés au Congo. Après avoir

rencontré Ngwete, Albert Franck écrit en effet à ses supérieurs de la CCCI : “Tout ce qui j'ai pu apprendre de positif, est que Lumumba ne fait plus figure de chef, du moins aux yeux des membres du Comité de direction”²⁹. Notons que les leaders contestataires recourent déjà à l'anticommunisme pour justifier leur opposition à Lumumba – procédé que l'on retrouvera plus tard dans le chef de Tshombe ou de l'abbé Fulbert Youlou. Le nouveau comité du MNC suspecte en effet la nature des relations de Lumumba avec les communistes africains et européens et évoque le soutien sans réserve du bloc communiste à son bénéfice, notamment via le financement de ses voyages à l'étranger³⁰, propos qui semblent cependant dénués de tout fondement³¹. Il n'empêche que ces premières accusations vont faire des vagues : en août 1959, d'Aspremont-Lynden, chef de Cabinet adjoint d'Eyskens, signale au Premier ministre que, lors d'une entrevue avec Antoine Rubens, avocat près la Cour d'Appel d'Élisabethville, celui-ci a déclaré qu'il ne faisait pas de doute que le MNC disposait de fonds en provenance de l'étranger, et surtout d'Accra. Et d'Aspremont d'ajouter : “Il semble bien

27. PIERRE HALÉN, “Mythe, histoire et procès du sens : visite guidée d'une imagerie”, in Pierre Halén et Janos Riesz, *Patrice Lumumba, entre Dieu et Diable. Un héros africain dans ses images*, Paris-Montréal, 1997, p. 7-29, ici 14. 28. Cyrille Adoula fut le premier vice-président du MNC lors de sa création en octobre 1958. Il deviendra Premier Ministre du Congo en août 1961. Joseph Iléo a précédé Adoula au poste de Premier ministre, de septembre 1960 à juillet 1961. Comme les deux autres, Martin Ngwete faisait partie de “l'aile droite” du parti. PIERRE ARTIGUE, *op.cit.*, p. 18, 90. 29. Extrait d'une lettre adressée de Léopoldville (22 juin 1959) par M. A. Franck et relative aux entretiens qu'il a eus avec certains leaders de mouvements politiques congolais (AGR, *Finoutremer* 1, 187). 30. Selon Joseph Iléo, Lumumba a viré à gauche et grâce au soutien du bloc communiste, il dispose de tout l'argent qu'il veut; il dépenserait 40 000 francs par mois, et cet argent serait à la base de sa présidence du MNC. GEORGES-HENRI DUMONT, “Esquisse d'un tableau des opinions au Congo belge, de juin à septembre 1959”, in *La Revue générale*, n° 3, 2003, p. 57-68, ici 62. 31. Nous verrons plus loin qu'il est très peu probable que l'URSS et le bloc communiste aient octroyé une aide financière à Lumumba ou même à d'autres partis congolais avant l'indépendance du Congo.

que jusqu'à présent les dirigeants du MNC ne se soient guère montrés regardants en ce qui concerne l'origine de leurs fonds : à côté de ceux d'Accra, ils en ont en provenance du parti socialiste, peut-être du syndicat chrétien et enfin de la Société Générale³². Justement, dans les archives du Comité intérieur colonial du groupe de la Société Générale de Belgique – lieu de rencontre entre les divers dirigeants de grandes sociétés au Congo –, on trouve aussi divers tracts et documents anonymes datant de la seconde moitié de l'année 1959, relayant des rumeurs selon lesquelles Lumumba serait l'homme d'Accra, d'où il recevrait les mots d'ordre et les fonds. Il serait l'instaurateur du communisme en Afrique et exécuterait les consignes de Moscou³³. Un informateur anonyme fait même parvenir un faux manifeste tendant à démontrer que Lumumba prépare une dictature communiste, à Lucien de Beco, qui le transmet ensuite, non sans émettre quelques doutes sur la fiabilité du document, à Edgar Van der Straeten, vice-gouverneur de la SGB³⁴.

La réaction de Lumumba face au "putsch" de ses collègues du MNC ne se fait pas attendre : à son tour, il compose son propre comité, qu'il continuera de diriger, en accentuant le caractère "populaire" – multiplication des

sections locales du parti – et radical du nouveau "MNC-aile Lumumba". Le mouvement semble désormais se cantonner à une stricte opposition à la Belgique dont la politique³⁵ ne prévoit alors qu'une vague émancipation pour les Congolais et ne prend pas au sérieux les revendications des nationalistes noirs³⁶. Bien que le nouveau ministre du Congo belge et du Ruanda Urundi, Auguste De Schryver, accepte finalement, le 16 octobre 1959, d'envisager la création d'un gouvernement et d'un parlement congolais, cadre institutionnel essentiel de tout pays indépendant, il ne les conçoit qu'au terme d'une présence coloniale de plusieurs années encore, durant lesquelles la Belgique préparera progressivement le passage de flambeau³⁷.

Lumumba supporte difficilement ces nouvelles hésitations de la métropole et veut hâter le cours des choses. Le Congrès général du MNC d'octobre 1959 à Stanleyville est non seulement pour lui l'occasion de s'opposer officiellement à la politique belge, mais aussi de s'imposer définitivement comme le leader incontesté du seul MNC valable tout en rejetant de la scène politique Iléo et Ngalula qui ont voulu l'écarter de la direction du parti, ainsi qu'Albert Kalonji, qui a rallié la dissidence³⁸. Cette volonté d'exercer le

32. Note au Premier Ministre du 20 août 1959 (MRAC, FV, documents privés d'H. d'Aspremont Lynden). 33. Voir par exemple : "Le Congo décidera lui-même de son sort", 10.1959 (AGR, *Finoutremer 1*, 2009). 34. "Résolutions prises lors de la réunion secrète du MNC et CERE. Instructions de M. Lumumba Patrice". Document transmis par de Beco à Van der Straeten, le 31 décembre 1959 (AGR, *Finoutremer 1*, 2009). 35. *BISC*, 3^e trimestre 1959, 19c, 2^e annexe (AAMAE, AI, 4735). 36. JEAN-CLAUDE WILLAME, *Patrice Lumumba, La crise congolaise revisitée*, Paris, 1990, p. 47-48. 37. De nombreux domaines "réservés" resteraient entre les mains des Belges (défense, affaires étrangères, télécommunications, etc...) [GUY VANTHEMSCHÉ, *La Belgique et le Congo, L'impact de la colonie sur la métropole*, Bruxelles, 2010 (*Nouvelle Histoire de Belgique*), p. 130]. 38. Au Kasai, Iléo et Ngalula vont rejoindre, avec les élites baluba, la branche dissidente du MNC, le MNC-aile Kalonji, dont la cause, bientôt purement ethnique, sera la défense du peuple Baluba contre ses adversaires Lulua.

pouvoir seul est une caractéristique que les autorités belges ont décelée depuis longtemps chez Lumumba, et qui continuera de les impressionner à la veille de l'indépendance³⁹. Ce Congrès est important car il va intensifier la peur des dirigeants belges à son égard. Nous confronterons la version des autorités (pouvoir judiciaire et Sûreté de l'État) à celle de Lumumba afin de comprendre les enjeux de leur antagonisme.

Le *Bulletin d'information de la Sûreté du Congo*⁴⁰ relate tout d'abord l'arrivée en grande pompe de Lumumba à Stanleyville : il est reçu en triomphateur, acclamé comme un roi, tandis que des cris hostiles sont lancés contre les Belges et les Européens⁴¹. Plus le Congrès avance, plus la Sûreté insiste sur la tension qui règne parmi les participants et la population de Stan. Le 26 octobre, la foule survoltée va jusqu'à jeter des pierres sur les forces de l'ordre. Le *Bulletin* note : "Depuis l'ouverture du Congrès, M. Lumumba, par son attitude, donnait l'impression d'appliquer un plan concerté avec sang-froid et intelligence. C'est ainsi qu'il surexcitait la foule s'adressant à la jeunesse et aux femmes et négligeant les vieux, pour ensuite l'apaiser par quelques mots favorables aux Européens. Il voulait

provoquer et entretenir un climat de haine suffisant pour que les chômeurs et irréguliers continuent son action de dégradation de l'état des esprits après la clôture du Congrès. En effet, il ne désirait pas provoquer d'incidents durant les débats afin qu'on ne puisse rien lui reprocher"⁴².

Après avoir pris connaissance du refus du Ministre de Schryver de postposer la date des élections communales, ce que le MNC réclamait pour tenir préalablement des négociations sur l'indépendance du Congo, les congressistes explosent de colère. Le 28 octobre, annonçant le boycottage des élections, Lumumba lance un véritable appel à la désobéissance civile : il s'en prend à l'Administration, à la Radio officielle, au télégramme du Ministre... Il déclare que le Congrès national du MNC a décidé que "le divorce avec la Belgique est prononcé à partir d'aujourd'hui". "Nous marcherons contre la Belgique et nous marcherons avec les autres leaders politiques qui doivent être solidaires". "Aujourd'hui, jusqu'à l'indépendance congolaise, les mots d'ordre à suivre sont : pas de collaboration, désobéissance civile, lutte pour le peuple congolais, pas d'élection". Alerté par ces propos 'révolutionnaires', le

39. *Mémoires du Congo*, p. 77 (AUCL, PW). Quand le ministre des Affaires étrangères Pierre Wigny rencontre pour la première fois Patrice Lumumba le 27 juin 1960, lors de la prestation de serment de Kasa-Vubu, il est confronté à une première algarade avec Lumumba, fâché que le discours du nouveau Président ne lui ait pas été soumis au préalable. Wigny écrit que cet incident est révélateur du caractère de Lumumba : "il veut le pouvoir pour lui tout seul, même le chef de l'État lui porte ombrage". Jean-Claude Willame écrit que si Lumumba est autocrate, autoritaire, le pouvoir qu'il cherche à exercer n'est pas égoïste, personnel. Lumumba s'identifiait totalement à la cause qu'il incarnait, un Congo indépendant et uni. Jean-Claude Willame, *op.cit.*, p. 51. 40. *BISC*, 4^e trimestre 1959, 20c, 3^e annexe (AAMAE, AI, 4735). 41. *Bulletin hebdomadaire des agents de la Sûreté de Stanleyville*, n° 44/59, sur le Congrès du MNC à Stanleyville (AAMAE, ICB, 3848, 18). 42. *BISC*, 4^e trimestre 1959, 20c, 3^e annexe (AAMAE, AI, 4735).

Procureur général de Léopoldville avertit alors le Procureur du Roi de Stanleyville que si Lumumba et consorts continuent d'exciter dangereusement la population contre les pouvoirs établis et de menacer gravement l'ordre public, le Parquet devra se montrer vigilant à leur égard, et au besoin, procéder à leur arrestation⁴³. Le 29 octobre à 19 heures, lors du Congrès des partis politiques qui devait immédiatement suivre celui du MNC, Lumumba s'adresse une nouvelle fois à la foule pour réclamer l'indépendance immédiate et préconiser le sabotage des élections. Le mot d'ordre donné à chacun reste la désobéissance civile. La Sûreté de l'État considère que ces propos sont directement responsables de la dégradation de l'état d'esprit au sein de la population, dont la colère atteint son point de rupture, dès le lendemain⁴⁴.

En effet, le 30 octobre, dans la matinée, le Procureur du Roi lance contre Lumumba, d'abord une invitation à comparaître, puis un mandat d'amener⁴⁵. Le leader ne se présente pas⁴⁶, et en fin de journée, tandis que Lumumba est en pleine réunion, à huis clos, avec les délégués des partis politiques⁴⁷, les forces de l'ordre entourent et occupent progressivement la salle des fêtes de la commune de Mangobo, lieu du Congrès, pour procéder à son arrestation. Mais leur arrivée provoque de graves troubles, qui tournent rapidement à l'émeute populaire. Selon la Sûreté, les militaires furent contraints d'intervenir pour restaurer l'ordre. L'affrontement se soldera par une vingtaine de morts⁴⁸. La Sûreté congolaise relate qu'après une tentative de fuite, Lumumba est finalement arrêté le 1^{er} novembre, tandis que des émeutes ont éclaté ça et là en Province orientale⁴⁹.

43. Lettre de J. Delneuve, Procureur a.i. au Parquet général de Léopoldville, au MINICORU, 25.11.1959 (AAMAE, ICB, 3848, 18). 44. *BISC*, 4^e trimestre 1959, 20c, 3^e annexe (AAMAE, AI, 4735). 45. *Ibidem*. 46. Dans une lettre au Procureur du Roi de Stanleyville, datée du 31 octobre 1959, (AAMAE, ICCB, 3848, 18), Lumumba explique que le mandat de comparution par lequel le Procureur l'invitait à se présenter devant lui, à 11h, ne lui était parvenu que trop tard dans la journée, à 16h30. Les bureaux du Parquet fermant à cette heure là, il ne lui avait pas été possible de comparaître. Devant la confusion qui régna par après suite à la soirée du 30, Lumumba annonce son refus de comparaître volontairement, attend une assignation pour connaître les faits qui lui sont imputés, et prétend qu'en connaissance parfaite de ces éléments, il saura répondre, mais en présence de son avocat. 47. En effet, les délégués politiques se réunissaient toujours d'abord à huis clos pour travailler et établir leurs résolutions, et le résultat de ce travail était ensuite communiqué publiquement, en début de soirée, à la population. 48. Procès-verbal réalisé par A. Dedave, administrateur de territoire, à Stanleyville le 4 novembre 1959, transmis par le directeur général adjoint du Gouverneur Général au MINICORU, le 30 novembre 1959 (AAMAE, ICB, 3848, 18). Ce PV fait suite à l'enquête prescrite par le Gouverneur de la Province orientale pour déterminer le nombre de victimes des émeutes des 30 et 31 octobre 1959. On dénombrait alors avec certitude 17 décès auxquels viendraient vraisemblablement s'ajouter 5 ou 6 autres cas. Le nombre total de blessés était de 104, tandis que 46 personnes étaient encore hospitalisées. Dans son journal, le gouverneur Leroy parle de 26 morts. PIERRE LEROY, *Journal de la Province Orientale, décembre 1958-mai 1960*, Mons, 1965, p. 95. 49. Lettre de Willaert, chef de Cabinet du MINICORU, adressée au Gouverneur Leroy, lui transmettant, d'après les rapports de la Sûreté et les télex qui lui parviennent, une note sur les agissements de Lumumba et le déroulement des événements, du 23 au 30 octobre 1959 (AAMAE, ICB, 3848, 18).

Lumumba est accusé d'atteinte à la Sûreté intérieure de l'État, et d'avoir, par ses discours, incité à la désobéissance civile et excité les populations contre les pouvoirs établis⁵⁰. Au-delà de son appel à la violence contre l'État et l'administration belges, faisant de Lumumba un perturbateur de l'ordre en vigueur, une menace pour tout le système colonial, les autorités de Stanleyville chercheront aussi à lui faire endosser le rôle de criminel et à le rendre coupable du sang qui a coulé lors des émeutes du 30 octobre.

Le leader congolais ne l'entend évidemment pas de cette oreille car selon lui, aucun trouble ne serait intervenu si la population n'avait pas été inutilement provoquée par les mesures prises par les autorités judiciaires et administratives de Stanleyville. Dès le 30 octobre 1959, jour de l'affrontement, et avant même d'être arrêté et accusé de la responsabilité des émeutes, Lumumba écrit au Procureur du Roi de Stanleyville : "Depuis le début de cette semaine, la gendarmerie, armée jusqu'aux dents, vient rôder autour du local où nous tenons le Congrès, faire des marches militaires, semer la panique et exciter la population"⁵¹.

Durant la journée du 30, la population a selon lui été effrayée par l'occupation militaire du quartier où se tenait le Congrès et l'armement de plus en plus massif des forces de l'ordre. Contrairement à la version officielle des autorités, Lumumba prétend que les incidents ont éclaté non pas *suite* à (et donc à cause de) mais une heure *avant* l'ouverture de la séance plénière publique du MNC, et juste après que la gendarmerie ait une nouvelle fois débarqué. Cette version est d'ailleurs confirmée par le témoignage du journaliste de l'agence France Presse, Monegier du Sorbier, présent sur les lieux du Congrès : il confirme que la foule était calme et ne devint menaçante que suite à l'irruption des forces de l'ordre. Quant à Lumumba, il ne semblait, dans un premier temps, nullement agité par cette incursion, comme s'il n'éprouvait aucune peur à l'égard de l'autorité armée : "La réunion se poursuivait dans le calme. Soudain quelqu'un signala 'voilà la police'. P. Lumumba me regarda et me dit 'on vient m'arrêter'. Il ajouta 'ça vous étonne ?'. Je lui répondit (*sic*) simplement 'non'. Poursuivons les travaux, dit-il, très maître de lui et il se remit au travail avec son secrétaire. Aucun des assistants ne marqua la moindre émotion"⁵².

50. Lettre de J. Delneuveille, Procureur a.i. au Parquet général de Léopoldville, au MINICORU, 25 novembre 1959. Voir aussi lettre du 2 février 1960, émanant, pour le Gouverneur Général p.o., du Directeur V. Thoreau, qui écrit au MINICORU, pour lui faire parvenir une copie des préventions retenues à charge de Lumumba lors des poursuites intentées, à sa charge, devant le Tribunal de Première Instance de Stanleyville, le 18 janvier écoulé (AAMAE, ICB, 3848, 18).

51. Lettre de P. Lumumba au Procureur du Roi de Stanleyville, le 30 octobre 1959, dont le Congolais a aussi transmis copie au Ministre du Congo à Bruxelles, au Gouverneur général et au Procureur Général de Léo, et enfin, au Président de l'Association Internationale des Juristes Démocrates Belges à Bruxelles (AAMAE, ICB, 3848, 18). 52. Témoignage *La vie vaut bien 500 francs congolais*, de Monegier du Sorbier, transmis le 6 novembre 1959, par le Chef de Cabinet du Gouverneur Général au MINICORU (AAMAE, ICB, 3848, 18).

Mais à la fin de la journée, Lumumba écrit ne pas être dupe et parle déjà d'un complot belge orchestré contre lui : "On ne peut conclure qu'à une provocation préméditée destinée à saboter notre Congrès et à nous discréditer vis-à-vis de l'opinion publique"⁵³.

Notons que Lumumba niera aussi avoir voulu s'enfuir lâchement après avoir pris connaissance du mandat établi à sa charge : "Je n'ai aucun motif (...) de capituler devant la brutale répression injustement déclenchée par l'Administration dans le seul et unique but d'intimider et de réprimer la population décidée à conquérir son indépendance immédiate, par des moyens pacifiques.

En tant que combattant de la liberté, je préfère mourir debout et patriotiquement pour la juste cause que défend notre Mouvement"⁵⁴.

Ceci nous renvoie aux conclusions de Benoît Verhaegen qui estime que Lumumba n'opposa pas de résistance à son arrestation, qu'il avait peut-être même souhaitée et provoquée parce que, contrairement à ses rivaux (Kasa-Vubu ou Kalonji), il n'avait pas encore reçu la consécration de la détention pour "motif politique"⁵⁵....

En cette période où le système colonial commence à vaciller, Lumumba est parfaitement conscient du danger qu'il représente : c'est son ascendant politique et le succès des positions contestataires qu'il défend qui suscitent selon lui la méfiance, voire la jalousie du pouvoir établi. On constate que son interprétation n'est sans doute pas très éloignée de la réalité quand on lit les propos du gouverneur de la Province Orientale, Pierre Leroy, qui a ordonné l'arrestation du leader congolais : "L'épreuve de force était nécessaire pour que la population respirât. Je ne l'ai pas provoquée, elle m'a été imposée. Le mercredi 28 octobre, Lumumba avait violé la loi. Le laisser continuer sans intervenir, c'était tout abdiquer, tout abandonner, c'était lui livrer le pays et lui céder large ouverte la route vers le pouvoir personnel. Il fallait absolument le 'contrer'. Je l'ai fait, l'amertume au cœur, y voyant le moindre mal"⁵⁶.

Nous sommes fin 1959 et déjà, le gouverneur hisse Lumumba au rang de mythe, fasciné et en même temps terrifié par sa force d'attraction sur les masses, force qui va au-delà d'une capacité ou même, d'une

53. Lettre de P. Lumumba au Procureur du Roi de Stanleyville, le 30 octobre 1959 (AAMAE, ICB, 3848, 18). 54. Communiqué du Président national du MNC, P. Lumumba, Stanleyville, 31.10.1959. Ce communiqué a été transmis par le Directeur d'Administration du MINICORU, J. Strubbe, à l'attaché de Cabinet du Ministère, Verviers, le 17 novembre 1959 (AAMAE, ICB, 3848, 18). 55. BENOÎT VERHAEGEN, "Patrice Lumumba, martyr d'une Afrique nouvelle", in C.-A. JULIEN, M. MORSY, C. COQUERY-VIDROVITCH e.a., *Les Africains*, t. 2, Paris, 1977, p. 215. Dans un article du *Pourquoi Pas ?* du 22 janvier 1960, Pierre Davister, envoyé pour couvrir le procès de Lumumba à Stan, écrit que ce dernier "a toujours rêvé d'être un martyr comme Nkrumah et de ne l'être ni trop tôt, ni trop tard, afin que la prison devienne l'antichambre de son futur cabinet de ministre" (AAMAE, ICB, 3848, 18). 56. PIERRE LEROY, *op.cit.*, p. 99.



Comme tribun, Lumumba déploie son éloquence et captive son public en recourant à une rhétorique anti-coloniale. (Photo CEGES, n° 42067)

condition humaine⁵⁷. Il avertit le Gouverneur général et le Ministre pour leur dire qu'il est indispensable de maintenir Lumumba en détention, faute de quoi, "sa légende deviendrait indestructible"⁵⁸. Dans la manière dont il dépeint la "menace Lumumba" telle qu'il la percevait en 1959, Leroy ne fait jamais allusion au communisme, même s'il écrit avoir appris, par la suite (il écrit son journal en 1965), que Lumumba avait reçu, à l'étranger, des leçons de technique révolutionnaire⁵⁹, qui pourraient expliquer ses méthodes d'alors.

Alors que Lumumba est incarcéré, la Sûreté sait que d'autres membres du MNC, tels Jean-Pierre Finant et Ambroise Eleo, leaders du parti en Province Orientale, restent en contact avec les communistes belges, par échanges épistolaires. Ils reçoivent régulièrement le

matériel de propagande de ce parti qui leur a offert le concours de l'avocat communiste Terfve⁶⁰ pour la défense de Lumumba⁶¹. Mais les membres du MNC écarteront ce type de proposition, refusant que leur parti soit considéré par l'opinion publique comme de tendance communiste⁶². C'est finalement le Français Jean Auburtin, avocat à la Cour d'Appel de Paris, assisté de René Rom et Jacques Marrès, qui sont choisis pour assurer sa défense, lors du procès qui s'ouvre le 18 janvier 1960. Bien évidemment, à ce moment-là, le contexte politique a radicalement changé. L'objet et le sens du procès Lumumba – la contestation de l'ordre colonial – deviennent absurdes, dans la mesure où une rencontre pour discuter de l'avenir du Congo et tenter de concilier les vues des Belges et des Congolais, la Table

57. Après l'indépendance, les autorités belges auront encore parfois tendance à "déshumaniser" Lumumba, à le présenter sous des traits presque diaboliques. Par exemple, l'ambassadeur belge à Léopoldville écrira, témoignant de sa rencontre avec le Premier ministre juste après la mutinerie de la Force Publique : "Il s'était levé; ses yeux jetaient des flammes; avec sa grande taille, sa tête barbichue, ses longs bras qui battaient l'air, il incarnait assez bien dans le silence de cette nuit africaine quelque nouveau Lucifer". JEAN VAN DEN BOSCH, *Pré-Zaïre, le cordon mal coupé*, Bruxelles, 1986, p. 43. 58. PIERRE LEROY, *op.cit.*, p. 104. 59. *Idem*, p. 93. 60. Jean Terfve (1907-1978), juriste, adhère au PCB en 1933. Il sera ministre de la Reconstruction en 1946-47, député jusqu'en 1958 et sénateur de 1965 à 1968. YANNIK VAN PRAAG, "Les communistes belges et le Congo", in *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 38, 2009, p. 47-52. 61. Note de synthèse de la Sûreté congolaise sur le *Communisme et le Congo belge*, 4^e trimestre 1959, p. 7-8 (AAMAE, AI, 4742). En janvier 1959, avec Chomé et Wolf, également vus par la Sûreté comme des avocats cryptocommunistes, Terfve avait déjà assuré avec succès la défense du syndicaliste Antoine Tshimanga, arrêté pour son rôle dans les émeutes de Léopoldville. Le 6 janvier 1960, Jules Raskin, avocat et membre du PCB, écrit à Lumumba en prison pour lui dire qu'il ne pense pas que la présence d'avocats communistes pour le défendre soit de nature à le desservir, même s'il ne faut pas sous-estimer son importance et sa signification. Cependant, selon Raskin, les communistes ne peuvent être ses seuls défenseurs : il lui faut des avocats d'opinions diverses. Lettre de Raskin à Lumumba, Liège, 6.1.1960, reproduite dans E. SIMONS, R. BOGHOSSIAN & B. VERHAEGEN, *Stanleyville 1959, Le procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*, (Cahiers Africains, 17-18), Bruxelles, 1995, p. 155-156. 62. JEAN OMASOMBO & BENOÎT VERHAEGEN, *op.cit.*, p. 318.



En décembre 1959, arrivée du roi Baudouin à l'aérodrome de Stanleyville. Le Mouvement National Congolais avait répandu la rumeur que le souverain était venu pour faire libérer Lumumba, emprisonné. Il n'y eut pas que des réactions positives au cours de cette visite : à l'avant-plan, un perturbateur est écarté par la police. (Photo CEGES, n° 7602)

ronde de Bruxelles, est mise en place⁶³. De plus, le MNC de janvier 1960 n'est plus celui d'octobre 1959 : il a entretemps épousé les positions assouplies du ministre De Schryver, accepté et même remporté les élections de décembre. Les autorités belges et occidentales ont dès lors compris la singulière popularité acquise par Lumumba et son parti. Cette ardeur s'est d'ailleurs exprimée à Stanleyville en décembre 1959, lors de la visite du roi Baudouin, acclamé par une foule en partie convaincue par les allégations du MNC selon lesquelles le Souverain venait pour libérer le leader emprisonné⁶⁴. Malgré tout, l'on s'attend à un procès terrible vu le bilan des émeutes et les lourdes préventions à l'égard de Lumumba. Mais les poursuites concernant son éventuelle responsabilité dans les événements du 30 octobre sont rapidement abandonnées. Ne restent que les charges reposant sur les paroles des discours des 28 et 29 octobre 1959 (cfr *supra*). Or, comme l'écrit

Pierre Davister dans le *Pourquoi Pas ?*, "les paroles... s'envolent !" ⁶⁵. Le procès Lumumba fut le procès de discours, dont l'enregistrement secret sur bandes magnétiques⁶⁶, moyen illicite fortement contesté par la défense⁶⁷, servit de base à l'audition de très nombreux témoins⁶⁸. Il fallait établir lors de l'audience ce que Lumumba avait dit ou non et déterminer si ces propos servaient d'excitation contre les pouvoirs établis. Alors que le ministère public réclame quatre ans de prison ferme, Lumumba sera finalement condamné à six mois d'incarcération, plus 42.471 francs de frais de justice⁶⁹.

À ce stade, nous pouvons donc affirmer que, jusqu'à la fin de l'année 1959, le "danger Lumumba" n'est pas un danger communiste pour les autorités belges, bien que le prétendu soutien dont il bénéficierait de la part du bloc de l'Est est déjà un argument utilisé par ses opposants politiques congolais pour

63. Ainsi que le déplorait le gouverneur général Cornélis : "arrêter Lumumba et le juger est une attitude qui peut se concevoir si l'action générale est désormais basée sur une volonté ferme de maintenir l'ordre assortie d'une adhésion au fédéralisme et de l'organisation au plus tôt de celui-ci. C'est évidemment une erreur lorsqu'il s'agit de tailler le nouveau Congo selon les vœux du détenu : unité, suffrage universel, indépendance à bref délai. Notre politique n'a pas cette rigueur de raisonnement. Elle va simultanément arrêter Lumumba et faire tout ce qu'il faut pour le mettre au pouvoir" (JACQUES MARRÈS & IVAN VERMAST, *Le Congo assassiné*, Bruxelles, 1974, p. 139). En outre, de la consultation des archives relatives au procès de Lumumba, il ressort que le Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, *avant même que le procès de Lumumba n'ait lieu*, se renseignait sur les possibilités de permettre sa participation à la Table ronde. 64. Rapport du Consul Général américain à Léopoldville au Département d'État, 24.12.1959, sur la visite du roi Baudouin à Stanleyville (NARA, RG 59, Central Decimal File, 755.11, 1955-1959, Box 3422). 65. PIERRE DAVISTER, "Patrice Lumumba devant ses Juges. Procès d'un procès", in *Pourquoi Pas ?*, 22.1.1960. 66. Cet enregistrement avait été retranscrit sur papier par l'Officier du Ministère public Charles Delvaux et c'est sur cette base que le réquisitoire contre Lumumba fut constitué. 67. Reproduction de la plaidoirie de Jacques Marrès (AAMAE, ICB, 3848, 18). 68. Inventaire du dossier répertoriant les P.V. des auditions, Stanleyville, 11.12.1959 (CD). 69. Jugement du tribunal de première instance de Stanleyville, 21.1.1960 (CD). Le lendemain, Charles Delvaux écrit "qu'il n'y a aucune commune mesure entre la condamnation et les faits" et que l'appel du jugement lui paraît indispensable... Vu le nouveau contexte politique, il ne sera cependant pas suivi.

le discréditer. Sa contestation du régime colonial, affirmée avec verve et violence, son ascension politique, ses contacts avec les leaders panafricains, son aura et son emprise remarquable sur la population, son obsession du pouvoir à "usage strictement personnel", sont des éléments qui retiennent bien plus l'attention des autorités que ses quelques contacts avec les pays de l'Est ou les communistes belges. Ces rencontres ne révèlent d'ailleurs pas d'accointance idéologique spécifique avec l'extrême gauche puisque lors de ses venues en Belgique, Lumumba fréquente tous les courants de pensée. Son parti, le MNC, conteste d'ailleurs toute assimilation avec le communisme et le refus d'avocats de cette tendance pour le défendre lors du procès faisant suite aux émeutes d'octobre 1959, en est un signe.

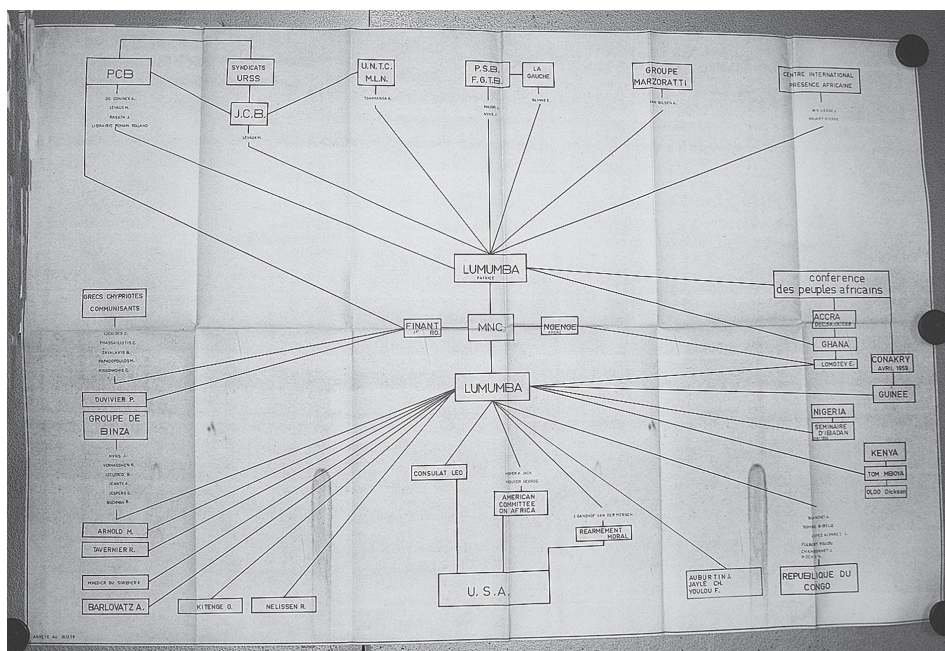
Les premiers écrits de Lumumba ainsi que les témoignages de personnes de son entourage proche durant cette période tendent plutôt à le ranger du côté du libéralisme. Dans son ouvrage *Le Congo Terre d'avenir est-il menacé ?*, rédigé durant son premier emprisonnement en 1956, mais publié après sa mort, Il explique par exemple que le socialisme et le marxisme ne sont pas adaptés aux valeurs et aux modes de vie des sociétés africaines, qui doivent plutôt opter

pour un système économique libéral, au besoin amendé et adapté au Congo, mais dans le respect des valeurs occidentales, qui sont pour lui le modèle de civilisation à réaliser⁷⁰. Alors qu'il est en prison en attente de son procès à Stanleyville, Lumumba se défend d'adhérer aux idées marxistes en déclarant à son avocat Auburtin : "Je ne suis pas communiste, (...), je ne suis même pas socialiste, je suis un libéral"⁷¹. Lumumba avait en effet été un membre actif de l'Amicale libérale de Stanleyville⁷². Mais pratiquement au même moment, Il écrit au sénateur et juriste socialiste Henri Rolin, pressenti au départ pour le défendre à Stan, qu'il a des affinités avec les socialistes, qui doivent se montrer plus attentifs à la lutte que mènent les catholiques pour s'imposer au Congo. Il ajoute : "je ne vous écris cela pour mon intérêt personnel mais pour l'intérêt supérieur du Congo et du socialisme qui correspond le mieux à nos conceptions et à nos conditions de vie". "Et quel bénéfice moral aurons-nous, nous autres qui avons placé notre foi dans le marxisme si nos aînés, les socialistes belges, ne nous soutiennent pas vis-à-vis de ce bloc réactionnaire ?"⁷³. Ainsi, tantôt de droite, tantôt de gauche, Lumumba sème lui-même le doute quant à tout essai de classification "européanisante". Ceci peut se comprendre pour une part parce que la vie

70. JEAN OMASOMBO & BENOÎT VERHAEGEN, *op. cit.*, p.68. 71. Voir le portrait que lui consacre son avocat Jean Auburtin, "Patrice Lumumba, tel que je l'ai connu", (c'est-à-dire en décembre 1959-janvier 1960) dans JACQUES MARRÈS & IVAN VERMAST, *op.cit.*, p. 165. 72. JEAN-CLAUDE WILLAME, *op.cit.*, p. 31. 73. Lettre de Lumumba à Rolin, 16.1.1960 (ULB, *Papiers Housiaux*, Dossier Table ronde 1960). Nous remercions Guy Vanthemsche de nous avoir communiqué ce texte.

politique congolaise n'est pas la stricte copie des schémas occidentaux, même si ceux-ci sont utilisés par les Congolais eux-mêmes⁷⁴. Mais d'autre part, on ne peut ignorer sa capacité à adapter son discours en fonction de ses interlocuteurs et à flatter ceux à qui il demandait du soutien...

Toujours est-il que pour la Sûreté congolaise, comme on le constate sur le schéma qui suit, l'Est et les communistes belges ne renvoient qu'à quelques faisceaux dans l'immense réseau d'influences extérieures qui peuvent s'exercer sur Lumumba et le MNC, à l'aube de l'année décisive que sera 1960.



Organigramme issu du Bulletin d'information de la Sûreté de l'État, 4^e trimestre 1959, transmis par l'Administrateur en Chef de la Sûreté, F. Vandewalle, à J. Van Hove, Inspecteur royal du Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, le 21 janvier 1960 (AAMAE, AI, 4735). On constate bien que l'extrême gauche (en haut à gauche sur le schéma : PCB, Syndicats URSS, JCB, UNTC) ne représente qu'une partie des nombreuses influences étrangères susceptibles de s'exercer sur Lumumba et le MNC.

74. GUY VANTHEMSCHE, "De Belgische socialisten en Congo 1895-1960", in *Brood en Rozen*, n° 2, 1999, p. 31-65, ici 52.

II. Du libéré conditionnel au Premier ministre, de la Table ronde au Sacre : comment, pour ses opposants, l'ascension de Lumumba vire-t-elle au rouge ?

Le lendemain de sa condamnation par le tribunal de Stanleyville, le 22 janvier 1960, Lumumba est transféré à Jadotville dans des conditions qui mettent l'opinion publique en émoi : les brutalités et l'humiliation qu'il subit suscitent l'envoi de télégrammes outrés émanant du Katanga, dont la propagande du MNC profite, érigeant Lumumba en figure de martyr de la colonisation⁷⁵. Lors de la séance de la Table ronde du 23 février 1960, les délégations congolaises, réunies en "Front Commun" pour obtenir l'indépendance immédiate dans l'unité nationale, exigent sa libération, car sa présence à Bruxelles est indispensable au moment où l'on décide de l'avenir du Congo. D'abord très embarrassé par cette requête, qui renvoie au manque de cohérence et de lucidité de l'administration coloniale⁷⁶, le ministre De Schryver, président de la Conférence, finit par annoncer, le 25

janvier, qu'il a prié les autorités judiciaires d'Elisabethville de mettre Lumumba en liberté provisoire pour qu'il puisse participer aux travaux de la Table ronde⁷⁷. Cette libération du détenu Lumumba, promu en l'espace de trois jours au rang "d'homme d'État"⁷⁸, suscite le désarroi, la colère et la résignation de l'administration belge en Afrique, que le leader a définitivement braquée contre lui⁷⁹. Au sein de l'Union Minière du Haut Katanga aussi, l'hostilité à son égard ne fait que se renforcer, arguant de sa fausseté et de son opportunisme⁸⁰. Mais la Table ronde sera l'occasion pour le stratège Lumumba de se hisser au-dessus de tous les autres représentants congolais, d'asseoir son prestige, de voir réaliser ses aspirations politiques les plus chères, tout en recouvrant son éligibilité, puisque la Conférence prononce l'extinction du système colonial qui l'avait condamné quelques jours plus tôt⁸¹. La réunion se clôture par la fixation de la date de l'indépendance du Congo au 30 juin 1960, une indépendance dont la plénitude est totalement reconnue par les autorités belges, qui acceptent de céder l'intégralité de leurs pouvoirs et compétences aux Congolais⁸².

75. (AAMAE, ICB, 3848, 18). Les avocats Marrès et Rom avaient écrit au gouverneur Leroy pour protester contre ce transfert et réclamer son retour à Stanleyville, requête à laquelle le Cabinet du Ministre du Congo répondit le 29 janvier : eu égard à la libération anticipée de Lumumba, "il ne faut pas revenir sur certains faits d'un passé récent". 76. Cfr *supra*. 77. Télégramme n° 02823/Cab de De Schryver au Gouverneur Cornélis, 24.1.1960, le priant de faire savoir au procureur général que Lumumba doit être mis en liberté provisoire, et qu'il faut faire le nécessaire (y compris le pourvoir de vêtements chauds pour séjourner en Belgique...) pour qu'il arrive à Bruxelles et participe à la Conférence (AAMAE, ICB, 3848, 18). 78. SESE SEKO MOBUTU, *Dignité pour l'Afrique*, Paris, 1989, p. 44. 79. JEAN OMASOMBO & BENOÎT VERHAEGEN, *op.cit.*, p. 236-237. 80. Voir les notes confidentielles envoyées à la Direction Générale de l'Union Minière le 26 janvier et le 17 février 1960, citées dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'assassinat de Lumumba*, 1, p. 529-532. 81. JEAN OMASOMBO & BENOÎT VERHAEGEN, *op.cit.*, p. 362. 82. JACQUES BRASSINNE & GEORGES-HENRI DUMONT, "Les autorités belges et la décolonisation du Congo", in *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 2063-2064, 2010, p. 43.



Joseph Kasa-Vubu, leader de l'ABAKO (Alliance des Bakongo), présent à Bruxelles en mars 1959 pour consultations. Surpris par le froid mordant, Kasa-Vubu a dû aller acheter avec son collaborateur Joseph Nzeza des vêtements plus chauds. Une dame, étonnée, contemple nos deux hommes en train de déambuler dans la chaussée de Louvain. (Photo Belga / CEGES, n° 41902).

Durant le séjour des leaders congolais en métropole, la Sûreté surveille bien entendu les relations que ceux-ci entretiennent avec les membres du Parti Communiste de Belgique, dont la tactique, selon elle, ne consiste plus seulement à dénigrer les colonialistes belges, mais vise désormais à se réserver, ainsi qu'aux pays du bloc communiste, une place de choix dans le futur État congolais indépendant⁸³. Parmi les contacts presque journaliers établis entre Congolais et délégués du Parti Communiste de Belgique (PCB), la Sûreté relève particulièrement ceux de l'avocat communiste Jean Terfve avec le CEREa et Kashamura⁸⁴, et ceux d'Albert De Coninck⁸⁵ avec la Balubakat⁸⁶, l'Abako⁸⁷, le Parti Solidaire Africain⁸⁸, et le MNC/aile Lumumba. Le PCB distillerait ses conseils aux leaders congolais, leur fournirait la documentation nécessaire

à leur "éducation politique" en vue de faire basculer le Congo du côté du communisme⁸⁹ et tenterait de faire échouer les travaux de la Conférence. Selon la Sûreté, dès son arrivée à Bruxelles, Lumumba a pris contact avec Albert De Coninck et dès ce moment là, il n'a cessé d'être en liaison téléphonique avec le siège du PCB. Le 7 février, il a rencontré les communistes de Liège, dont Jules Raskin et Marcel Levaux, et leur aurait demandé des conseils concernant son programme électoral. Il aurait également été question de passer commande de matériel de propagande pour la prochaine campagne électorale du MNC⁹⁰.

La Sûreté aborde ensuite la délicate question des fonds dont Lumumba bénéficie pour mener son action politique, dont certains seraient de provenance communiste.

83. Note de synthèse de la Sûreté congolaise sur les *Manifestations du communisme*, 1^{er} trimestre 1960, p. 1 (AAMAE, AI, 4742). 84. Terfve avait été choisi comme conseiller technique du CEREa mais le choix d'un communiste fut critiqué par les membres du parti à Bukavu si bien que Terfve, pour calmer les esprits, préféra s'abstenir d'assister encore aux débats de la Table ronde, à partir de mi-février 1960. La Sûreté évoque par ailleurs les voyages de Kashamura à Prague et Berlin-Est, d'où une aide matérielle lui parviendrait, grâce à Albert De Coninck. Le PCB interviendrait aussi dans les frais d'impression de publications du CEREa. 85. Albert de Coninck (1915-2006). Permanent au PCB à partir de 1944, il y assume de nombreuses responsabilités, notamment celle de secrétaire national aux relations internationales et président de la Commission coloniale du Parti. 86. Les membres de la Balubakat ont demandé une aide rapide du PCB en vue des prochaines élections, la possibilité de leur faire parvenir des armes, leur inscription sur la liste de la délégation congolaise qui se rendra en URSS ou en Chine Populaire, après les élections. 87. De Coninck a rencontré Kasa-Vubu, Diomi, Nzeza et Luyeye. Le PCB recommande l'envoi de lettres de sympathie à Kasa-Vubu. 88. Gizenga aurait profité de son voyage en Belgique pour se rendre à Berlin-Est et en URSS. À son retour à Léopoldville, il se serait déclaré marxiste convaincu. 89. Rapport du 26 avril 1960 (AGR, HAL, 123); Rapport du 2 mai 1960 sur les contacts entre PCB et Congolais durant la Table ronde et note de la Sûreté intitulée *Manifestations du communisme*, 30.5.1960 (AGR, HAL, 124). Le PCB, via Terfve, diffuserait parmi les Congolais de la Table ronde un programme économique et social, soi-disant établi par des partis du Congo, mais en réalité établi par le PCB lui-même. 90. MRAC, FV, rapport de la Sûreté du 8 février 1960. Lumumba aurait passé commande au communiste Levaux de matériel pour la préparation de sa campagne électorale : 200.000 emblèmes à insigne MNC, 200.000 cravates, avec initiales MNC, 200.000 foulards de tête avec photo de Lumumba, 2000 brassards avec emblème et initiales MNC destinés à la police du MNC et 10.000 brochures.

Avant d'aborder cet épineux problème, il nous faut constater ceci : c'est précisément au moment où Lumumba triomphe des autorités coloniales en devenant membre du Collège exécutif général de Léopoldville⁹¹, ce qui lui confère un véritable pouvoir politique⁹², dès son retour au Congo le 28 février 1960, que les bruits sur sa proximité avec le communisme commencent à se répandre plus massivement et que la Sûreté enquête de beaucoup plus près sur la question de ses relations avec l'extrême gauche. Les craintes des autorités belges étaient-elles justifiées ? Lumumba basculait-il véritablement vers cette idéologie ? Ou alors, son association au communisme résulte-t-elle d'une construction imaginaire, peut-être en partie fondée, des pouvoirs occidentaux, ou de ses ennemis, qui espéraient par ce biais discréditer un homme devenu menaçant pour leurs intérêts ?

Un premier document, daté du 2 mars 1960, fait plutôt pencher pour cette seconde hypothèse. Émanant des plus hautes autorités politiques belges, il suggère "l'élimination de Lumumba", sur le plan politique bien sûr, et l'une des manières de procéder est précisément... "de faire valoir ses contacts avec l'étranger" ! Il s'agit de notes du baron Harold d'Aspremont-Lynden⁹³, évoquant une conversation avec Arthur Doucy⁹⁴, le président de l'Institut de Sociologie Solvay de Bruxelles, au Cabinet du Premier ministre Eyskens, formulée comme suit : "(...) 3. Action politique. L'homme à éliminer est Lumumba. Dans toute la mesure du possible faire valoir ses contacts avec l'étranger. Regroupement des forces modérées par province : Katanga : Conakat, Balubakat. Équateur : Union Mongo, Bolikango, Fedunec (Dyoku). Province orientale : P.N.P., Arabisé. Kivu : A.R.P., Kabare.

91. L'une des prérogatives octroyée aux Congolais suite à la Table ronde est de leur permettre de participer au pouvoir exécutif dès avant l'indépendance. D'une part, une Commission composée de six Congolais est installée à Bruxelles, pour collaborer avec le MINICORU à la préparation des textes de loi relatifs à l'indépendance. D'autre part, un collège de six Congolais, adjoint au gouverneur général, est créé à Léopoldville tandis que des Congolais secondent aussi chaque gouverneur de province, commissaire de district et administrateur de territoire. Vu la brièveté du délai disponible jusqu'à l'indépendance, le gouvernement belge espère ainsi associer les Congolais à tous les niveaux du pouvoir exécutif, en leur donnant la plus grande expérience administrative possible. Le Collège exécutif général de Léopoldville, composé notamment de Lumumba, de Kashamura et Kasa-Vubu, a été installé le 14 mars 1960. JACQUES BRASSINNE & GEORGES-HENRI DUMONT, *op.cit.*, p. 44, 54. 92. Lumumba et Kashamura détenaient les postes clés au sein du Collège : Lumumba, les affaires politiques, la jeunesse et la Sûreté ; Kashamura, l'information et la Force Publique. On peut constater qu'ils feront partie des Congolais qui seront par la suite les plus associés au communisme. 93. Harold d'Aspremont-Lynden était alors le chef de Cabinet adjoint du Premier ministre Eyskens. Au lendemain de l'indépendance du Congo, il est envoyé en mission au Katanga, de laquelle il revient avec la conviction que le vide politique constaté dans la jeune nation "a été voulu par Lumumba et ses créatures" de façon à "permettre la mainmise systématique des gens de l'Est sur le Congo". Lettre de d'Aspremont au Chef de Cabinet du Roi, M. Lefébure, 20.7.1960, avec "Note au Premier ministre" en annexe (AGR, HAL, 104). Membre de la mission technique belge à Élisabethville dès la fin juillet 1960, d'Aspremont-Lynden sera ensuite nommé Ministre des Affaires Africaines le 2 septembre 1960. 94. Arthur Doucy faisait partie du petit monde belge spécialiste des questions congolaises à l'époque.

Kasaï : Kalondji, Union Mongo, Ilunga, Lulua-PNP. Léopoldville : Bateke, Kiamfu des Bayaka. Il faudrait pouvoir mettre à la disposition de ces partis des techniciens, de la propagande et des fonds. L'ensemble pourrait coûter au maximum 50 millions⁹⁵.

Il appert ici qu'un autre moyen envisagé pour contrer le leader est de soutenir les forces modérées, voie dans laquelle d'Aspremont-Lynden s'était d'ailleurs nettement engagé au moment de cette entrevue avec Arthur Doucy. En effet, quelques jours auparavant, le 27 février 1960, au Cabinet du Premier ministre, on considérait que l'un des premiers objectifs à atteindre était de créer un gouvernement de tendance modérée, c'est-à-dire "fondamentalement disposé à collaborer avec la Belgique", et évitant, aux yeux de d'Aspremont, "d'avoir dans ses rangs, tout au moins dans une position prééminente, des personnalités telles que Kasa-Vubu (intérêt strictement régional)" ou Lumumba qui ferait "le jeu de l'Est"⁹⁶.

Signalons que le recours à l'argument des contacts de Lumumba avec l'étranger, et plus spécialement avec l'Europe de l'Est, pour l'éliminer, est aussi de mise du côté de ses opposants *congolais*. Ainsi, dans un rapport

du 1^{er} mars 1960, la Sûreté de l'État note : "NENDAKA, Victor et ses partisans considèrent LUMUMBA comme un dictateur qui exterminera ses collaborateurs, dès qu'il sera arrivé au pouvoir. PENE SHENGA voudrait qu'on fasse sauter LUMUMBA, éventuellement en révélant dans la presse ses contacts communistes, ses amitiés à l'Est et les importantes sommes d'argent qu'il a reçues"⁹⁷.

Le 10 mars 1960, soit quelques jours après sa conversation avec Doucy, d'Aspremont écrit une lettre à Paul de Woot de Trixhe, administrateur adjoint de la Sûreté de l'État, estimant souhaitable "que l'on puisse recueillir en une synthèse tous les éléments que nous possédons sur les contacts avec l'Est et le parti communiste de Lumumba et de son entourage"⁹⁸. Même si la proximité chronologique entre cette démarche et la suggestion contenue dans l'entretien avec Doucy est troublante, rien n'indique pour l'instant qu'il y ait un lien de cause à effet entre les deux. Cependant, quand d'Aspremont communique la note de la Sûreté sur les contacts entre Lumumba et l'Est et le PCB au Ministre Scheyven, le 16 mars 1960, il joint *une note relative à un entretien qu'il eut récemment avec M. Doucy*⁹⁹, ce qui laisse donc apparaître, à tout le moins, une association mentale

95. MRAC, FV contenant des documents privés d'H. d'Aspremont Lynden. Note au Premier ministre, Conversation avec Monsieur Doucy – 1^{er} mars 1960. Le compte rendu est daté de Bruxelles, 2.3.1960. 96. *Idem*, Note "Politique congolaise" sur papier à en-tête du "Cabinet du Premier Ministre", cachetée "Très secret" et datée de Bruxelles, le 27 février 1960. 97. Rapport émanant du Ministère de la Justice, Administration de la Sûreté Publique, Sûreté de l'État, l'Administrateur adjoint (Woot de Trixhe), 1.3.1960 (AGR, HAL, 121). 98. Copie de la lettre de d'Aspremont à de Woot de Trixhe, 10.3.1960 (MRAC, FV, Dossier Sûreté). 99. Lettre de d'Aspremont au Ministre Scheyven, Bruxelles, 16.3.1960 (AGR, HAL, 121). Malheureusement, bien que dans cette lettre, d'Aspremont mentionne qu'il joint une note relative à son entretien récent avec Doucy, celle-ci n'est pas effectivement annexée à la lettre conservée dans les archives d'Aspremont. Seule figure la notice de la Sûreté sur les contacts de Patrice Lumumba avec l'Est et le PCB. Mais il devait s'agir d'une copie de la note "Conversation avec Monsieur Doucy – 1^{er} mars 1960", conservée dans les archives Vandewalle au MRAC.

entre les moyens d'éliminer politiquement Lumumba et la mise en évidence des liens de celui-ci avec les pays de l'Est. D'Aspremont joint en outre le compte rendu d'une entrevue qu'il a eue avec Malengreau et de Briey¹⁰⁰ le 11 mars, et qui examinait l'autre moyen de venir à bout de Lumumba, c'est-à-dire l'action officieuse de conseillers belges auprès des partis congolais modérés, pour leur faire remporter les élections, formuler leur programme, et préparer leurs dirigeants de manière à créer un gouvernement congolais fort et disposé à collaborer avec la Belgique dans un climat entièrement nouveau¹⁰¹.

À ce stade, les conclusions de la Sûreté de l'État au sujet de l'influence communiste sur Lumumba sont pourtant relativement maigres : en matière de relations avec l'Est, elles se bornent à épingle les contacts de Lumumba avec les délégations soviétique et chinoise lors de la Conférence d'Accra en décembre 1958 (cfr *supra*) et une déclaration de Lumumba devant les communistes de Liège le 7 février 1960, selon laquelle "en matière de soutien du franc congolais, on croit pouvoir compter

sur une aide presque illimitée des pays de l'Est"¹⁰². Par contre, la Sûreté est plus prolixe en ce qui concerne le PCB. Elle rappelle, lors du voyage de Lumumba en Belgique en avril-mai 1959, les entretiens téléphoniques échangés avec des communistes locaux (Maurice Singer et son épouse Rosine Lewin¹⁰³, par exemple), les réunions de communistes auxquelles Lumumba assista et les rencontres avec les Jeunesses Communistes de Belgique. Elle signale les échanges épistolaires avec le PCB et la Jeunesse communiste de Belgique (JCB) et les quelques contacts avec les communistes belges depuis l'arrivée de Lumumba à Bruxelles pour assister à la Table ronde. Elle mentionne aussi que des personnes de l'entourage de Lumumba (Kasongo, Yumba, Nendaka, Finant et Ekato) ont également eu des contacts avec le parti belge d'extrême gauche¹⁰⁴.

La Sûreté fait ensuite référence au soutien matériel et financier apporté par le PCB dans la campagne électorale de Lumumba, en vue du scrutin de mai 1960. Examinons d'abord les rapports de la Sûreté de l'État communiqués à

100. Professeur à l'Université de Louvain (faculté de droit, puis faculté des sciences économiques, sociales et politiques) dès 1947, Guy Malengreau était aussi secrétaire général de l'université Lovanium à Léopoldville. Le Comte Pierre de Briey, est présenté par d'Aspremont comme un ancien fonctionnaire colonial, ancien membre du Bureau International du Travail à Genève et membre de l'Institut International des Civilisations différentes. 101. Note du 11 mars 1960 au Premier Ministre, très confidentielle, relatant l'entretien avec Malengreau et de Briey (MRAC, FV, documents privés d'H. d'Aspremont Lynden). D'Aspremont estimait que cette action de coordination des influences belges sur les partis modérés ne pouvait être menée que sur un plan strictement privé, les autorités publiques ne donnant à ces activités qu'un concours moral et extrêmement discret. 102. Note de la Sûreté de l'État, "Contacts de Patrice Lumumba avec l'Est, et avec le PCB", annexée à la lettre de d'Aspremont à Scheyven, Bruxelles, 16.3.1960 (AGR, HAL, 121). 103. Membre de la commission coloniale du PCB, R. Lewin fut rédactrice de la chronique coloniale du *Drapeau Rouge*. 104. Rapport de la Sûreté du 8 février 1960 (MRAC, FV). Nendaka se serait notamment adressé à Albert De Coninck pour obtenir une aide pour la campagne de propagande du MNC.

d'Aspremont-Lynden dès le début du mois de mars 1960. Nous tenterons ensuite d'identifier les circonstances dans lesquelles Lumumba est accusé de recevoir une aide communiste et si ces allégations sont vraiment fondées.

Paul de Woot de Trixhe rapporte tout d'abord que le 27 février 1960, juste avant de rentrer au Congo, Lumumba aurait signé un contrat avec la s.a. "Oriental Import C^o" à Jodoigne qui devait fournir du matériel de propagande pour les élections congolaises. La liste des articles à livrer aurait été établie par les dirigeants de la Jeunesse Communiste de Belgique, Marcel Levaux et Michel Vanderborgh. Le montant de la livraison s'élèverait à 4.276.850 francs¹⁰⁵ dont 14 % reviendraient à la Société "Oriental Import" et 1 % au PCB¹⁰⁶.

Le 11 mars, la Sûreté de l'État découvre que la Société *Socomabel* à Anvers, dépendant de la Société Générale, contactée pour financer le matériel de propagande commandé par Lumumba, estime que l'affaire comporte un gros risque, car Lumumba ne présente pas de garanties et sa politique vis-à-vis des groupes financiers est plutôt désavantageuse.

Toutefois, Socomabel veut bien l'aider dans sa campagne électorale si celui-ci adopte une politique qui concorde avec celle espérée par les groupes financiers¹⁰⁷. Afin d'obtenir des garanties dans ce sens auprès de Lumumba, Albert Goyens, qui se dit expert commercial et financier de la Société "Oriental Import", se rendrait à Léopoldville avec un délégué de Socomabel. C'est à partir de ce moment qu'on comprend que la firme "Oriental Import" servirait en réalité de couverture aux actions des communistes belges. En effet, Albert Goyens est identifié depuis longtemps par la Sûreté comme militant communiste¹⁰⁸ et il aurait été chargé par un organisme soviétique de profiter de ce voyage pour lancer des coopératives au Congo et y étudier le système économique pour passer de l'économie libérale à l'économie dirigée¹⁰⁹. D'autre part, Michel Vanderborgh aurait aussi tenté d'user de la firme "Oriental Import" pour obtenir une couverture¹¹⁰ et se rendre au Congo comme conseiller de Lumumba¹¹¹ pendant sa campagne électorale, afin d'éviter qu'il ne se fasse influencer par d'autres. L'entrée au Congo lui sera cependant finalement refusée¹¹².

105. Note de la Sûreté de l'État du 1^{er} mars 1960 (AGR, HAL, 121). Une photocopie du contrat avec la Société "Oriental Import" est jointe au rapport. 106. Note de la Sûreté de l'État, *Contacts de Patrice Lumumba avec l'Est, et avec le PCB*, annexée à la lettre de d'Aspremont à Scheyven, Bruxelles, 16.3.1960. (AGR, HAL, 121). 107. Note de la Sûreté de l'État du 11 mars 1960 (AGR, HAL, 121). 108. Plusieurs Congolais s'adressent d'ailleurs à lui pour le remercier de son accueil en Belgique ou pour obtenir de sa part une aide financière en vue de leur campagne électorale. Rapports de la Sûreté de l'État du 22 mars 1960 (sur Kasongo) et du 25 mars 1960 (sur Luntadi) (AGR, HAL, 121 et 122). 109. Note de synthèse de la Sûreté congolaise sur les *Manifestations du communisme*, 1^{er} trimestre 1960, p. 4 (AAMAE, AI, 4742). 110. Il se serait fait octroyer une attestation de complaisance l'accréditant fictivement comme représentant de cette firme dans le but d'obtenir un visa pour le Congo. Voir aussi les rapports de la Sûreté des 29.2., 8 et 11.3.1960 (MRAC, FV). 111. Note de la Sûreté de l'État du 25 mars 1960 (AGR, HAL, 122). 112. Note de synthèse de la Sûreté congolaise sur les *Manifestations du communisme*, 1^{er} trimestre 1960, p. 4 (AAMAE, AI, 4742).

La Sûreté enquête parallèlement sur les contacts entre Lumumba et un certain Léon Briers, commerçant en matériel d'imprimerie¹¹³. Leurs négociations viseraient à la création à Stanleyville d'une "Imprimerie du Congo Indépendant", mise au service exclusif, d'un point de vue idéologique, du mouvement politique présidé par Lumumba¹¹⁴, et ce, sans contrepartie ni engagement. Briers s'engagerait à trouver lui-même les sources de financement, et notamment une somme de 4 millions de francs belges, le tout sans concessions idéologiques ou politiques. La Sûreté signale que si Briers n'est pas connu comme communiste, il se rend fréquemment en Allemagne de l'Est pour affaires et est le fournisseur de l'imprimerie du "Drapeau Rouge", l'organe de presse du Parti Communiste de Belgique¹¹⁵.

La Sûreté mentionne que les révélations au sujet de cet accord entre Lumumba et ses "partenaires communistes" ont été faites par Victor Nendaka et par la "Voix du Peuple", organe du "MNC/aile Kalonji", donc de l'aile dissidente du parti¹¹⁶. Victor Nendaka, vice-président du MNC/Lumumba mais sur

le point de le quitter¹¹⁷, serait donc l'homme qui a publiquement dévoilé les accords passés entre Lumumba et les communistes... Nous y reviendrons.

En outre, dans son rapport du 28 mars 1960, la Sûreté de l'État relève qu'à la suite d'un accord, que certains disent passé à l'ambassade de l'URSS en février 1960, Albert Goyens, directeur commercial de la Société "Oriental Import", mettrait 10 millions de francs à la disposition de Patrice Lumumba, de la manière suivante :

- une première tranche de 5 millions, consacrée au matériel de propagande, se répartirait en 4.276.000 francs pour des photos, insignes et tracts imprimés en Belgique, dont une partie serait déjà acheminée au Congo par bateau, le reste devant suivre par avion; et les 724.000 restants seraient remis à Lumumba en liquide, sur ses comptes de Bruxelles, Genève et Léopoldville.

- une deuxième tranche de 5 millions serait versée à Lumumba comme suit : 2.500.000 lui seraient incessamment remis au Congo par Michel Vanderborght et Marcel Leveau, les deux agents engagés à son service de

113. Rapports de la Sûreté des 4 et 8 mars 1960 (MRAC, FV). 114. Note de la Sûreté de l'État du 30 mars 1960, *Fonds étrangers mis à la disposition de Patrice Lumumba* (AGR, HAL, 122). La Sûreté reproduit la photographie du compromis de société passé entre Lumumba et Briers, le 10 février 1960. 115. Note de synthèse de la Sûreté congolaise sur les *Manifestations du communisme*, 1^{er} trimestre 1960, p. 4 (AAMAE, AI, 4742). Un autre élément de l'affaire permet à la Sûreté de relier Lumumba aux communistes. En effet, la personne qui aurait mis le leader du MNC en contact avec Léon Briers serait un certain José Denis, qui en 1952 et 1958, a été cité dans des affaires de trafic de matières stratégiques vers les pays de l'Est et qui est signalé comme l'homme de confiance de la légation de Tchécoslovaquie à Bruxelles. Lettre de Woot de Trixhe à d'Aspremont, 28.3.1960, pour lui transmettre les renseignements complémentaires obtenus sur Briers et Denis (AGR, HAL, 122). 116. Note de synthèse de la Sûreté congolaise sur les *Manifestations du communisme*, 1^{er} trimestre 1960, p. 4 (AAMAE, AI, 4742). 117. Voir son profil *infra*.

propagande, et qui seraient prêts à rejoindre immédiatement le Congo; l'autre moitié serait remise à Lumumba, de la main à la main, d'ici le 30 juin 1960, au Congo même, par Albert Goyens, qui sous prétexte de se consacrer à l'étude économique générale du Congo, y ferait une tournée pour vérifier l'activité des deux agents qui l'auraient précédé.

La Sûreté précise ensuite, sans mentionner ses sources néanmoins, que ces informations ne peuvent être acceptées qu'avec les plus grandes réserves, et qu'il n'y a pas lieu d'y ajouter foi¹¹⁸.

Malgré leur caractère a priori très peu fiable, ces révélations vont faire grand bruit dans le courant de l'année 1960, notamment parce que Pierre Houart, qui lui non plus ne cite pas ses sources, reprend ces chiffres dans sa publication *La pénétration communiste au Congo* et s'en sert pour prouver que les communistes sont de généreux bailleurs de

fonds de Lumumba¹¹⁹ et que la victoire du MNC/Lumumba aux élections de mai 1960 doit beaucoup à ces donations¹²⁰.

D'après Jules Chomé, qui répondra à la brochure précitée par l'opuscule *M. Lumumba et le Communisme*, la source de Pierre Houart n'est autre que... Victor Nendaka, c'est-à-dire l'homme que la Sûreté renseignait comme étant aussi à la base des révélations sur l'affaire "Lumumba-Briers"¹²¹. Nendaka aurait répandu ces accusations lors de conférences de presse tenues à Bruxelles à la fin du mois de mars 1960. Dès le 24, s'expliquant sur les motifs qui le poussent à rompre avec le MNC/Lumumba, il aurait déclaré : "Je quitte M. Lumumba parce que j'ai des raisons de le faire. M. Lumumba est à l'extrême gauche, je ne puis me soumettre à pareille dictature et je ne puis approuver ses compromissions. Je ne veux pas d'une politique d'aventure. J'ai la preuve de certains contacts que M. Lumumba a eus à Bruxelles et ailleurs... Au Congo,

118. Note de la Sûreté de l'État du 30 mars 1960, *Fonds étrangers mis à la disposition de Patrice Lumumba* (AGR, HAL, 122). 119. Pierre Houart dirigeait, avec Jean Van Lierde, le Centre International – Les Amis de Présence Africaine, à Bruxelles, un groupe qui réfléchissait sur les problèmes coloniaux et défendait le droit des Congolais d'obtenir leur indépendance. Le Centre organisait périodiquement des conférences fréquentées par de nombreux Congolais. Il était étroitement surveillé par la Sûreté qui craignait ses idées progressistes, proches des thèmes de la propagande communiste, et qui redoutait qu'il ne soit infiltré par des éléments d'extrême gauche (*BISC*, 14 (1958) à 20 (1960), AAMAE, AI, 4734 et 4735 et Rapports de la Sûreté de l'État, 4-8.1960 (AGR, HAL, 123 à 134)). Pierre Houart est semble-t-il revenu du Congo fin août 1960, complètement désillusionné, avec une mentalité "anti-Lumumba" qui le poussera à rompre avec Jean Van Lierde. Rapports de la Sûreté de l'État des 18 et 25 août 1960 (AGR, HAL, 134). 120. PIERRE HOUART, *La pénétration communiste au Congo. Commentaires et documents sur les événements de juin-novembre 1960*, Bruxelles, 1960, p. 12-13. 121. Le fait que Nendaka soit la source de la rumeur concernant les 10 millions transmis par les communistes belges à Lumumba est aussi confirmé par une lettre envoyée par l'informateur de d'Aspremont au Congo, un certain "Philippe", le 2 avril 1960 (MRAC, FV, documents privés d'H. d'Aspremont-Lynden).



Victor Nendaka, vice-président du Mouvement National Congolais, se retourne en janvier 1960 contre Lumumba et est exclu par la suite du parti. Il est une des sources d'information des autorités coloniales à partir desquelles celles-ci soupçonnèrent Lumumba de sympathies communistes. (Photo CEGES, n° 41929)

j'en dirai davantage et je rendrai publics des documents que je possède"¹²².

Le 25 mars 1960, la Sûreté de l'État avait en effet rapporté que l'animosité contre Lumumba ne faisait que croître au sein du MNC et que Nendaka "croyait savoir que Lumumba avait reçu 10.000.000 des communistes via Goyens". L'informateur mentionnait cependant qu'il estimait cette supposition "inexacte"¹²³. En outre, le 31 mars 1960, la Sûreté de l'État mentionne qu'avant son retour au Congo, Nendaka donnera une conférence de presse le 1^{er} avril 1960 à l'hôtel "Cosmopolite" pour expliquer les raisons qui l'ont conduit à quitter le MNC/Lumumba, parmi lesquelles il relève l'attitude dictatoriale de Lumumba. Il annonce qu'il va déclarer que Lumumba a reçu, d'une part, 7 millions et demi du Parti Communiste de Belgique, dont une première partie a été versée à Briers, dans l'intention d'acheter un journal MNC, et d'autre part, que Lumumba a reçu du Parti Communiste à Liège "pour un montant de 4 millions en matériel de propagande". La Sûreté note ensuite : "L'informateur qui a assisté à la rédaction de ce communiqué de presse, cet après-midi (31.3.1960), a attiré l'attention de Nendaka sur le fait qu'il allait s'attirer de nombreux ennuis s'il ne pouvait prouver ce qu'il avance. Quoique Nendaka ne soit pas en mesure de prouver ses dires, il a l'intention de maintenir sa déclaration de demain matin, disant qu'il tenait ses renseignements de bonne source"¹²⁴.

Les rumeurs véhiculées par Nendaka ont à ce point remué l'opinion publique et alerté les autorités que le 25 mars 1960, déjà, celui-ci était convoqué à l'ambassade des États-Unis à Bruxelles, pour s'expliquer sur ses dires. Il fut reçu par Robert A. McKinnon, second secrétaire à l'Ambassade, et par Lawrence R. Devlin, attaché et agent de la CIA, qui l'interrogèrent sur ses déclarations rapportées dans *La Libre Belgique* du 25 mars 1960, selon lesquelles il aurait une preuve documentaire que Lumumba avait reçu un soutien communiste pour la future campagne électorale au Congo. Nendaka commença par dire qu'il avait démissionné du MNC/Lumumba parce qu'il était de son devoir de quitter ce parti alors que Lumumba l'avait obligé à accepter l'aide du PCB et de l'URSS. Il déclara que presque tous les frais de campagne du MNC étaient payés par le PCB et qu'en acceptant cette aide, Lumumba s'était moralement engagé vis-à-vis de ses bienfaiteurs, ce que Nendaka ne pouvait tolérer pour un Congo vraiment libre et indépendant. Mais quand ils lui demandèrent d'apporter les preuves de ce qu'il avançait, les interlocuteurs américains en arrivèrent aux mêmes conclusions que la Sûreté belge : "*When questioned concerning his allegations that Lumumba is accepting aid from the Soviet Union and the CPB, Nendaka replied that he would not provide the Embassy officers with specific details and would not allow them to see the documents which he said he has in his possession and which he alleges prove*

122. Extrait de *La Libre Belgique*, 25.3.1960. Cité par JULES CHOMÉ, *M. Lumumba et le Communisme*, Bruxelles, 1961, p. 10. 123. Rapport de la Sûreté du 25 mars 1960 (MRAC, FV). 124. Rapport de la Sûreté de l'État du 31 mars 1960 (AGR, HAL, 122).

that Lumumba is accepting Communist support"¹²⁵.

Malgré le refus de Nendaka de fournir les documents prouvant ses dires, Lewin lui posa des questions plus précises sur les éventuels accords passés entre Lumumba et les Soviétiques ou le PCB. Et là aussi : *"His replies were extremely vague and often contradictory"*¹²⁶.

Le monde financier belge ne pouvait évidemment rester de marbre face à de telles rumeurs. Apparemment, dès la mi-mars 1960, le Comité Intérieur Colonial de la Société Générale de Belgique était informé des contacts entre Lumumba et Briers¹²⁷. Le 23 mars 1960, Herman Robiliart, l'un des principaux directeurs de la Société Générale et de l'Union Minière, et par ailleurs grande figure de la lutte anticommuniste en Belgique et au Congo¹²⁸, suggère à Jean Cousin, président du Comité local de l'UMHK à Elisabethville, d'exprimer au Ministre Scheyven, alors en tournée au Congo, l'inquiétude qui règne à Bruxelles suite aux nominations récentes de Lumumba et Kashamura comme membres

du Conseil Exécutif de Léopoldville. "Nul doute qu'au 1^{er} juillet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est"¹²⁹. Quand Scheyven demande à Cousin s'il nourrit encore quelque optimisme face à la situation, ce dernier lui répond alors logiquement : "malgré tout mon bon vouloir, je considère comme impossible de rester optimiste en voyant ce qui se passe à Léopoldville où on a confié aux deux communistes du Conseil de Gouvernement les fonctions les plus délicates, c'est-à-dire le contrôle de la Force Publique, des affaires judiciaires et de la Sûreté"¹³⁰. Cet épisode prouve que l'Union Minière cherchait aussi, de son côté, à rediriger les hommes politiques belges quand leurs décisions allaient à l'encontre de ses intérêts. Au-delà d'une éventuelle sensibilité aux bruits propagés à l'époque sur les tendances idéologiques de Lumumba, cette Société était par principe opposée à son projet politique de centralisation étatique, car elle ne voulait pas perdre ses avoirs au Katanga. Elle soutenait dès lors un autre ennemi de Lumumba, Moïse Tshombe, afin que cette province conserve un maximum

125. Memorandum of Conversation, ex-MNC Vice-President V. Nendaka, Robert A. McKinnon and L. R. Devlin, March 25, 1960. *CWIHP Conference Reader Compiled for the International Conference on the Congo Crisis, 1960-1961*, Washington DC, Septembre 2004, Documents from US Archives, NARA, RG 59, Central Decimal File, 755a, 1960-1963, Box 1831. 126. *Ibidem*. 127. On trouve notamment dans ses archives un exemplaire du contrat passé entre Lumumba et Briers, et une note présentant le profil de Briers. Ces deux documents portent le cachet "14 mars 1960. Ces renseignements que nous n'avons pas pu contrôler, nous ont été fournis par une agence". (AGR, *Finoutremer* 1, 2100). Aucune allusion n'est cependant faite à un éventuel lien entre Briers et les communistes. 128. Après la mise sur pied du réseau anticommuniste privé *Milpol* en Belgique, Robiliart avait aussi chargé André Moyen de créer son équivalent au Congo, le réseau *Crocodile*, en 1948. Voir à ce sujet, RUDI VAN DOORSLAER & ETIENNE VERHOEYEN, *op.cit.* 129. Cité dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'assassinat de Lumumba*, 1, p. 534. 130. Lettre de Cousin à Van Bree, 23.3.1960 (AGR, *Finoutremer* 1, 187).

d'autonomie en stipulant systématiquement qu'un État unitaire favoriserait la mainmise communiste en Afrique¹³¹.

Compte tenu de tout ceci, faut-il finalement oui ou non accorder foi aux accusations de Victor Nendaka ? Où se situe-t-il en ce mois de mars 1960 ? Après des déboires avec la justice, qui l'avait déclaré en faillite et condamné à neuf mois de prison pour émission de chèques sans provision, escroquerie et abus de confiance, Nendaka fournit, dès avril 1959, des bureaux et du matériel divers au Mouvement National Congolais, tout en s'occupant de la jeunesse du parti, mais sans y être officiellement rattaché. Lors de l'éclatement du MNC en juillet 1959, il était resté proche de Lumumba et participa activement à l'organisation du Congrès MNC de Stanleyville. Devenu vice-président du parti, il le dirigea durant le séjour en prison de Lumumba. Mais lors du procès de janvier 1960, a lieu son premier "retournement de veste" : il dépose contre son Président, le dépeint comme un dictateur

qui n'a rien à perdre, et devient l'informateur le plus prolix de l'autorité coloniale sur le déroulement des événements¹³². Dès lors, ainsi que le souligne notamment le consul britannique de Léopoldville fin janvier 1960, on comprend que Nendaka devait avoir quelque inquiétude sur le sort que lui réserverait le leader à sa sortie de prison¹³³... Même si Nendaka souhaitait supplanter Lumumba politiquement, il est forcé de réclamer sa libération parce que le MNC réclamait sa participation à la Table ronde de Bruxelles. À peine Nendaka arrive-t-il pour un nouveau séjour à Bruxelles, le 17 mars 1960, qu'un communiqué du MNC/Lumumba paraît dans la presse congolaise, annonçant qu'il est suspendu de ses fonctions de vice-président du parti¹³⁴. Ensuite, Nendaka lance son propre communiqué, arguant que c'est lui qui démissionne, des divergences de vues s'étant produites entre lui-même et les dirigeants du parti, et nous avons vu les motifs qu'il invoque. Enfin, des faits bien ultérieurs montrent que notre homme gardera une rancœur tenace

131. Voir par exemple à ce sujet la lettre de Jean Cousin à Marthoz, 19.4.1960, reproduite à la page 534 du *Rapport de la Commission d'enquête sur l'assassinat de Lumumba*. Voir aussi le compte rendu d'une entrevue avec Tshombe et Kibwe, 26.4.1960 (AGR, *Finoutremer* 1, 412).

132. JEAN OMASOMBO & BENOÎT VERHAEGEN, *op.cit.*, p. 296. Nendaka dira par exemple que si Lumumba l'avait vraiment voulu, il aurait pu empêcher les émeutes de se produire, car il avait le pouvoir de rallier la foule et de la calmer, parce qu'il était l'un des seuls que la population écoutait. 133. Rapport du Consul général britannique à Léopoldville, au Département africain du *Foreign Office*, 26.1.1960 (Archives nationales Kew, FO 317.146630, JB 1015/27). 134. Fiche de la Sûreté de l'État au Congo sur Victor Nendaka, 20.3.1960, reproduite dans JEAN OMASOMBO & BENOÎT VERHAEGEN, *op.cit.*, p. 382-384. Voir aussi le rapport de la Sûreté de l'État du 22 mars 1960 (AGR, HAL, 121), dans lequel il est indiqué que selon Vanderborght, Nendaka est arrivé à Bruxelles en mars 1960 en son nom personnel, et non mandaté par le MNC dont il ne ferait plus partie. Lengema, le secrétaire de Lumumba à Bruxelles, lui aurait fait savoir qu'il avait reçu des instructions de Léopoldville selon lesquelles on ne pouvait plus traiter avec Nendaka pour le MNC.

à l'encontre de Lumumba. Devenu chef de la Sûreté congolaise, Nendaka est l'un des acteurs clés de son transfert au Katanga, où il est assassiné en janvier 1961¹³⁵.

Il n'est donc pas complètement saugrenu de penser que Nendaka ait voulu utiliser la bannière de l'anticommunisme pour justifier sa prise de distance avec le MNC/Lumumba : en prétextant que son rival politique avait viré à gauche, son éloignement du parti devenait non pas une mise à l'écart forcée, mais un départ délibéré. Il est possible aussi que cette méthode ait permis à Nendaka de lancer un appel aux fonds côté occidental, en soutien à sa propre politique¹³⁶. Dans le rapport de l'ambassade américaine, on lit que voulant se distinguer de Lumumba qui reçoit de l'aide à gauche, Nendaka se positionne du côté des Occidentaux : *"He (Nendaka) opined that all Congolese parties are subsidized by external or internal interests who hope to gain some advantage from their support of one or more parties. Nendaka commented that he, too, was free to seek aid in the United States, West Germany or some other free country in support of his policies or programs"*¹³⁷.

De tels arguments ont probablement fait mouche auprès de ceux qui avaient tout intérêt à voir préservés les intérêts économiques occidentaux au Congo : le jour où les accusations de Nendaka sont répandues dans la presse, un informateur anonyme de la CCCI au Congo dresse un portrait plutôt favorable de ce dernier, expliquant par exemple qu'avant qu'il ne quitte le MNC, il avait une influence salutaire sur Lumumba, et faisait le contrepoids aux opinions extrémistes de son comparse¹³⁸.

Bien qu'il soit à présent établi que Nendaka avait des raisons politiques de dépeindre Lumumba comme soutenu par les "rouges", et qu'il n'ait jamais pu le démontrer par des preuves concrètes, cela ne suffit pas à écarter complètement l'hypothèse d'un tel soutien à Lumumba durant cette période, d'autant que, nous l'avons vu, la Sûreté a tout de même remarqué que des contacts avaient été noués, même si les montants avancés n'ont jamais pu être vérifiés. De la correspondance conservée dans les archives du Parti Communiste de Belgique, Tom Masschaele déduit que l'aide matérielle que le PCB pouvait fournir aux partis congolais était en fait très modeste. Bien

135. Rapport de la Commission d'enquête sur l'assassinat de Lumumba, *op.cit.*, p. 311-312. 136. Selon Jules Chomé, (mais nous n'avons pas les moyens de vérifier ses propos) Nendaka avait aussi de grosses difficultés financières à l'époque. Après avoir visité des usines d'automobiles NSU en Allemagne occidentale, il aurait signé un contrat d'achat de 20 voitures pour le compte du MNC, qui n'ayant pas été mis au courant, refusa de payer la note à l'arrivée des voitures à Matadi. Affolé, Nendaka se serait rendu à Bruxelles pour trouver de l'argent. Chomé (*op.cit.*, p. 9) écrit : "Le meilleur moyen d'en trouver auprès des grandes sociétés n'est-il pas, (...) de jouer la carte de l'anticommunisme". 137. Memorandum of Conversation, ex-MNC Vice-President V. Nendaka, Robert A. McKinnon and L. R. Devlin, March 25, 1960 (*loc. cit.*). 138. Note anonyme datée du 25 mars 1960, conservée dans les archives du Secrétariat Général de la CCCI (AGR, *Finoutremer 1*, 555).

qu'on ait raconté les histoires les plus folles à ce sujet, il estime que cette aide resta limitée à 15.000 francs au maximum et que le PCB ne pouvait même pas payer le cautionnement de 50.000 francs pour ses sympathisants congolais qui voulaient quitter le pays. Les chiffres avancés par Pierre Houart, qui outre les 10 millions repris aux déclarations de Nendaka, évoquait aussi un chèque de 27 millions¹³⁹, semblent donc complètement inventés. Albert De Coninck et Eddy Poncelet¹⁴⁰, interrogés en 2001 par Tom Masschaele, ont complètement nié l'histoire de la remise de ces montants par les intermédiaires Vanderborgh, Leveau et Goyens, en invoquant simplement le fait que le PCB, en tant que petit parti, ne disposait évidemment pas de telles sommes. Vanderborgh confirmera par ailleurs que son visa pour le Congo, où il voulait effectivement se rendre en tant que conseiller de Lumumba, lui fut refusé par le gouvernement belge¹⁴¹. Il est vrai que les frais des photographies que Lumumba effectua lors de son séjour à Bruxelles, ceux des insignes et des brochures commandées furent pris en charge par le PCB et qu'une collecte de fonds fut organisée par Vanderborgh à Liège au bénéfice de Lumumba, mais on se doute que cela n'atteignit jamais des montants exorbitants. Concernant le contrat que la

Sûreté disait passé entre la Société "Oriental Import" et Lumumba, en vue du financement et l'impression de matériel de propagande pour une somme de 4 millions, Albert Goyens affirma qu'il ne se concrétisa jamais puisque la demande de prêt fut refusée par la direction de l'entreprise¹⁴². La suite de l'enquête menée par la Sûreté sur l'affaire confirme en effet que les négociations n'ont jamais abouti, pas plus que celle du contrat envisagé avec Léon Briers. Un premier rapport, daté du 9 avril 1960, relate une tentative avortée de Briers d'obtenir les 4 millions nécessaires auprès d'un certain "Timmermans" qui travaillait avec lui au "Drapeau Rouge"¹⁴³. Les relations entre Lumumba et Briers se termineront mal, puisque le 12 mai, la Sûreté rapporte que Lumumba renonce à faire appel à lui pour le projet d'imprimerie au Congo, et que Briers attaque Lumumba en justice pour diffamation¹⁴⁴... Par ailleurs, le 15 avril la Sûreté explique que l'avocat Jules Raskin a reçu une lettre de Lumumba lui demandant d'activer l'envoi de matériel de propagande commandé à la firme "Oriental Import". On ne sait rien du coût que cela représenta réellement, mais il semblerait que les affiches de la campagne et du programme électoral du MNC/Lumumba furent finalement bel et bien imprimées par le PCB¹⁴⁵.

139. PIERRE HOUART, *op.cit.*, p. 12. 140. Eddy Poncelet adhère au PCB en 1948 où il est élu au Comité Central en 1952. En 1955, il est élu secrétaire national de la Jeunesse Communiste, fonction qu'il occupe jusqu'en 1961. YANNIK VAN PRAAG, *op.cit.*, p. 51. 141. TOM MASSCHAELE, *De activiteiten et standpunten van de Communistische Partij van België met betrekking tot Belgisch Congo (1945-30 juni 1960)*, licentiaatsverhandeling geschiedenis, VUB, 2001-2002, annexe. 142. *Idem*, p. 289-290. 143. Rapport de la Sûreté de l'État du 9 avril 1960 (AGR, HAL, 123). 144. Rapport de la Sûreté de l'État du 12 mai 1960 (AGR, HAL, 124). Ces propos sont corroborés par la note de la Sûreté *Manifestations du communisme* du 30 mai, qui rapporte que les projets de contrat de Lumumba avec Briers ont échoué. 145. TOM MASSCHAELE, *op.cit.*, p. 320-321.

S'il ne reçut qu'une aide financière limitée des communistes belges, est-il possible que Lumumba ait par contre bénéficié d'appuis économiques venant de l'Est, et notamment de l'URSS, ainsi que le suggérait Nendaka à l'ambassade américaine ? La Sûreté belge n'évoque jamais les contacts entre le leader congolais et les représentants soviétiques, si ce n'est, nous l'avons vu, lors de la Conférence d'Accra en décembre 1958. Pourtant, grâce aux archives soviétiques, on sait aujourd'hui qu'avant l'indépendance, Lumumba s'est adressé à trois reprises à l'URSS en vue d'obtenir de l'aide, mais que ces trois appels sont restés lettre morte. La première sollicitation, mentionnée plus haut, eut lieu lors du voyage de Lumumba en Guinée en avril 1959, lorsqu'il demanda à l'ambassadeur soviétique Gerasimov de pouvoir effectuer un voyage en URSS. Suite à l'intervention d'Albert de Coninck, qui avait vanté à Savinov, ambassadeur d'URSS en Belgique, la proximité et l'influence de Sékou Touré – seul allié de l'URSS en Afrique subsaharienne à l'époque – sur Lumumba¹⁴⁶, le Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique décida, le 30 avril 1959, de donner suite à la requête du Congolais. On suggéra de l'inviter pour deux semaines afin de le familiariser avec la vie du peuple ouvrier soviétique et l'activité économique de l'Union, quitte à discuter ensuite de ses demandes d'aide

financière. Mais cette proposition resta sans lendemain¹⁴⁷. La deuxième tentative de Lumumba se situe en octobre 1959, quand, à Accra, il remit une lettre à l'ambassadeur soviétique avec une demande officielle d'aide pour organiser la propagande et préparer les cadres de son parti. Cependant, l'URSS ne lui répondit pas. Enfin, Lumumba rencontra Savinov le 19 février 1960 à Bruxelles, dans l'appartement de l'avocat communiste belge, Jean Terfve. C'est d'ailleurs ce dernier qui, le 15 février 1960, manifesta son étonnement quand il apprit que l'ambassade soviétique à Bruxelles n'avait encore noué aucun contact direct avec les représentants congolais à la Conférence de la Table ronde, et suggéra de remédier à cette carence en organisant un cocktail¹⁴⁸. Lors de son entrevue avec Savinov, Lumumba fut assez explicite dans la formulation de sa demande d'assistance : il insista sur le fait que maintenant que le combat pour l'indépendance et l'établissement d'un régime démocratique entrait dans sa phase décisive, l'importance d'une aide matérielle revêtait un caractère aigu et urgent, parce que le résultat des élections dépendrait beaucoup de l'organisation du travail de propagande. Lumumba aurait alors déclaré qu'il y avait des volontaires prêts à l'aider mais que ce soutien était assorti de conditions et d'objectifs politiques. Le leader affirma en effet qu'un représentant de la Brufina lié à la Banque

146. Rapport de Savinov, ambassadeur de l'URSS à Bruxelles, au Comité Central du Parti Communiste de l'URSS, 9 mai 1959. Traduit en anglais et reproduit dans le *CWIHP Conference Reader Compiled for the International Conference on the Congo Crisis, 1960-1961*, Washington DC, 9.2004. 147. SERGEY MAZOV, *op.cit.*, p. 84. 148. Extrait du journal de Savinov, 26.2.1960. Mémoire de conversation avec Jean Terfve, 15.2.1960. Traduit en anglais et reproduit dans le *CWIHP Conference Reader...*

de Paris était venu lui proposer un prêt de 5 millions de francs, ce qu'il n'avait pu accepter, refusant que son parti ait les mains liées aux monopoles financiers. Que cette allégation soit fondée ou non, elle démontre en tout cas à nouveau l'habileté du politicien Lumumba, qui joua une fois de plus sur la concurrence Est-Ouest pour parvenir à ses fins. Dans son rapport à l'URSS, Savinov reconnut qu'en tant que leader du MNC, Lumumba bénéficiait d'une énorme popularité et qu'il était l'un des principaux prétendants au poste de Premier ministre ou de Président. Mais il mit par ailleurs ses supérieurs en garde : les vues idéologiques et politiques de Lumumba n'étaient pas encore complètement établies¹⁴⁹. Le Kremlin semblait vouloir attendre le résultat des élections pour choisir son candidat favori, et il semble que Lumumba ne recueillait pas encore les préférences de Moscou¹⁵⁰. En tout état de cause, selon Sergey Mazov qui a eu largement accès aux archives soviétiques, les sources disponibles ne permettent pas

d'établir que l'URSS ait financé la campagne électorale du MNC ni d'autres partis congolais¹⁵¹. S'il y eut des dons soviétiques, ils ne furent pas faramineux et n'exercèrent donc pas d'influence notoire sur le résultat des élections. Il faudra d'ailleurs attendre que Lumumba soit confirmé dans ses fonctions de Premier ministre pour que Khrouchtchev lui affiche son soutien¹⁵².

Comme nous le constatons, l'ambivalence idéologique de Lumumba avant l'indépendance n'inquiétait pas uniquement les Occidentaux, mais aussi les communistes et la Sûreté de l'État belge connaissait leurs hésitations. Par exemple, dans un rapport du 25 avril 1960, la Sûreté note que selon Albert De Coninck, "Lumumba se conduit comme un aventurier". Ses déclarations varient à tel point qu'il donne l'impression de vouloir miser sur plusieurs cartes à la fois. Sa politique est trop vague, sa position n'est pas assez claire¹⁵³. De Coninck ne range pas

149. Extrait du journal de Savinov, 26.2.1960. Mémoire de conversation avec Patrice Lumumba, 19.2.1960. Traduit en anglais et reproduit dans le *CWIHP Conference Reader...* Nous remercions Rudi Van Doorslaer d'avoir attiré notre attention sur ce texte. 150. JEAN OMASOMBO & BENOÎT VERHAEGEN, *op.cit.*, p. 207. Les rapports de la Sûreté tendent d'ailleurs à démontrer que les communistes belges misaient eux aussi davantage sur Tshimanga ou Nguvulu, qui étaient bien plus sollicités que ne l'était Lumumba. 151. Le MNC n'était pas le seul à adresser des demandes d'aide à l'URSS : suite aux émeutes de Léopoldville en janvier 1959, l'Abako demanda l'assistance militaire de l'URSS, qui laissa cependant cette requête sans réponse (SERGEY MAZOV, *op.cit.*, p. 83). En outre, Nguvulu adressa une demande d'aide à Savinov lors de leur rencontre du 22 février 1960. Dans une entrevue du 12 mai 1960 avec Savinov, Philippe et Thomas Kanza regrettèrent que l'URSS, qui menait mal sa propagande au Congo, n'aide pas davantage le mouvement national de libération congolais, contrairement à l'activisme dont faisaient preuve les USA, la RFA et d'autres pays capitalistes. Extrait du journal de Savinov, 7.5.1960. Mémoire de conversation avec Philippe et Thomas Kanza, 7.5.1960. Traduit en anglais et reproduit dans le *CWIHP Conference Reader...* 152. SERGEY MAZOV, *op.cit.*, p. 86. Le 29 juin 1960, Khrouchtchev envoie un message à Lumumba l'informant que l'URSS reconnaît la souveraineté du Congo et lui propose d'échanger des missions diplomatiques. 153. Rapport de la Sûreté de l'État du 25 avril 1960 (AGR, HAL, 123).

Lumumba parmi les Congolais sympathisants communistes, tels Kashamura, Nguvulu ou Tshimanga, dont de Coninck vantera d'ailleurs les mérites à l'ambassadeur Savinov¹⁵⁴. Selon la Sûreté, c'est plutôt en Nguvulu, leader du *Parti du Peuple*, que le PCB place alors le plus d'espoirs, souhaitant le hisser à la tête du futur parti communiste à instaurer au Congo. Les communistes belges se rendent bien compte que contrairement à d'autres, Lumumba ne se laisse pas facilement influencer. Ainsi, De Coninck déclarera-t-il plus tard que bien qu'il ait maintes fois rencontré Lumumba, il ne lui a pas prodigué de conseils durant la Table ronde, car il était suffisamment intelligent pour prendre ses propres décisions¹⁵⁵. En mai 1960, la Sûreté remarque que Lumumba cherche à prendre ses distances avec les communistes belges : il ne répond plus aux lettres que le PCB lui adresse, peut-être, note la Sûreté, parce que ce parti n'a pas su l'aider dans sa campagne électorale, et elle ajoute qu'inversement : "le PCB n'en serait pas fâché, car il se demande si Lumumba ne joue pas sur plusieurs tableaux"¹⁵⁶. Le 30 mai, la Sûreté confirme que le PCB se désintéresse de plus en plus de Lumumba, car il se demande si ce leader ne joue pas double jeu¹⁵⁷. Cela n'empêche cependant pas les autorités belges de rester prudentes car elles considèrent que

même si Lumumba se garde désormais de toute relation directe avec une organisation marxiste, aucun parti important, MNC, PSA ou Abako, n'est totalement préservé de l'infiltration communiste¹⁵⁸.

Comment expliquer cette réserve manifestée soudain plus publiquement par Lumumba à l'égard des communistes, en ce mois de mai 1960 ? Elle ne découle sans doute pas d'une rancune causée par l'absence de soutien matériel escompté, puisque, nous l'avons vu, Lumumba a été quelque peu aidé et semblait de toute façon disposer d'autres sources de financement. Certains auteurs ont évoqué un soutien de "la droite" au MNC¹⁵⁹, et nous avons constaté que Lumumba lui-même mentionnait les offres de la Brufina devant Savinov. Toutefois, nul ne sait dans quelle mesure Lumumba accepta ce type de proposition, car les milieux capitalistes belges semblaient eux aussi frappés par l'autonomie financière du leader, clé de son indépendance idéologique, mais n'empêchant pas un certain opportunisme : ainsi, une note largement diffusée au sein de la Société Générale et de l'UMHK, présentant les partis congolais en course à la veille des élections législatives de mai 1960, souligne, au sujet du MNC/Lumumba : "Le chef de

154. Extrait du journal de Savinov. Mémorandum de conversation avec Albert de Coninck, 2.5.1960. Traduit en anglais et reproduit dans le *CWIHP Conference Reader...* 155. TOM MASSCHAELE, *op.cit.*, p. 304-305. Voir aussi l'annexe : interview d'Albert De Coninck, 24.5.2001. 156. Rapport de la Sûreté de l'État du 12 mai 1960 (AGR, HAL, 124). 157. Note de la Sûreté *Manifestations du communisme* du 30 mai 1960 (AGR, HAL, 124). 158. FRÉDÉRIC VANDEWALLE & JACQUES BRASSINNE, *Les rapports secrets de la Sûreté congolaise*, t. 2, Bruxelles, 1973, p. 177. 159. Le MNC aurait reçu de l'argent de la Banque belge, qui aurait alimenté le compte de Lumumba à Stanleyville (JEAN-CLAUDE WILLAME, *op.cit.*, p. 61). Selon Madeleine G. Kalb, (*op.cit.*, XXIV), durant la campagne électorale de mai, le MNC aurait reçu un soutien financier important d'industriels belges proches du Gouvernement, qui le voyaient comme un contrepoids modéré à Kasa-Vubu.

ce parti n'a besoin d'aucune aide car il en a suffisamment, n'acceptera aucun conseil car il en a à revendre, est prêt à prôner toute théorie dès l'instant où cela lui rapporte des fonds, dispose de troupes de choc qui ont été éduquées dans des écoles d'agitation politique (...). Il s'agit "d'un parti relativement solide avec des alliances potentielles, une doctrine solidement établie et des finances largement approvisionnées"¹⁶⁰.

En dépit de son éventuelle bonne santé *financière*, à la veille de l'indépendance, le MNC ne pouvait manquer de soutiens *politiques*, et nous pensons qu'il s'agit de la première raison pour laquelle Lumumba se devait d'afficher davantage ses distances avec l'idéologie communiste, d'autant que ses opposants, surtout du côté congolais, l'y associaient de plus en plus. Par exemple, alors que la campagne électorale battait son plein au Congo, Lumumba se rendit à Elisabethville, malgré les tentatives des leaders fédéralistes de la Conakat d'empêcher sa venue, ce qui déclenchera de graves incidents, dont il sera bien entendu tenu responsable¹⁶¹. À l'appui de l'opposition katangaise à Lumumba, on

trouve à nouveau l'association de Lumumba au communisme : des tracts avaient en effet été diffusés à Elisabethville, affirmant que Lumumba était vendu à Moscou. L'Union Minière contribua à cet effort de propagande au Katanga¹⁶² et c'est en raison, notamment, de la hantise d'un lumumbisme déjà étroitement associé au communisme, que Lumumba échouera à s'y implanter électoralement. Moïse Tshombe¹⁶³ lui-même n'hésite pas à se servir de cette assimilation quand il confie à Van Bilsen en juin 1960 : "Je crains une dictature rouge de Lumumba; à Léopoldville, il n'y a pas suffisamment d'hommes capables de lui tenir tête"¹⁶⁴. Huit jours avant l'indépendance, Tshombe ira jusqu'à informer le Consul général des États-Unis à Léopoldville de son souhait de créer un gouvernement séparé le 30 juin 1960, la principale raison invoquée étant son opposition à Lumumba, qu'il dénonce comme "acquis au communisme, décidé à abroger la loi fondamentale aussitôt arrivé au pouvoir et à instaurer sa dictature personnelle"¹⁶⁵. En outre, le représentant belge à Brazzaville, Dupret, rapporte que Kasa-Vubu lui-même usait de l'anticommunisme pour légitimer ses

160. Note reçue de Rolin-Jacquemyns et transmise le 16 mai 1960 par A. de Beaufort à A. Gérard (président de la Compagnie du Kasaï et administrateur de la CCCI) et à E. Van der Straeten (vice-gouverneur de la Société Générale) (AGR, *Finoutremer* 1, 555 et 187). Cette note a aussi été transmise à L. Wallef (administrateur-directeur de l'UMHK et directeur de la Société Générale) : voir la *Rapport de la commission d'enquête sur l'assassinat de Lumumba*, 1, p. 535. 161. JEAN-CLAUDE WILLAME, *op.cit.*, p. 170. 162. *Rapport de la commission d'enquête sur l'assassinat de Lumumba*, 1, p. 536. 163. Tshombe, leader de la Conakat, comprit très tôt dans sa carrière politique que la lutte anti-communiste pourrait lui fournir des amis à l'Ouest, en particulier les États-Unis, qu'il visita peu de temps avant l'indépendance (MADELEINE G. KALB, *op.cit.*, XXII). 164. JEAN-CLAUDE WILLAME, *op.cit.*, p. 166. 165. Note secrète au Ministre, 24 juin 1960, écrite par Van den Bosch au sujet de la sécession du Katanga. (MRAC, FV, documents privés d'H. d'Aspremont-Lynden). Il relate l'entrevue entre Tshombe et le consul américain de Léo, qui a eut lieu le 22 juin, et qui lui a été rapportée par le conseiller d'ambassade des États-Unis à Bruxelles.

projets politiques face à ceux de Lumumba. Même si l'Abako opta finalement pour la thèse fédéraliste, rappelons que son souhait initial était de constituer une "République du Kongo Central" indépendante, groupant les populations du Bas-Congo belge et de la République du Congo voisin. Le 9 juin 1960, les chefs de la Sûreté de l'ex-Congo français "expliquent l'attitude de Kasa-Vubu et de son groupe à l'égard de la composition du gouvernement de la province et de la création d'une province bakongo séparée, par la peur de voir les Belges confier le pouvoir à Lumumba : plutôt une sécession, même absurde, qu'un gouvernement Lumumba à tendances marxistes". Suite à ces déclarations, Dupret tentera de convaincre ses interlocuteurs qu'un éclatement du pays ferait au contraire le jeu des communistes, qui profiteraient du chaos, et que de surcroît, un Bas-Congo isolé serait incapable de résister à un Congo marxiste et puissant; il fallait donc avant tout préserver l'ordre, l'unité et la stabilité du territoire¹⁶⁶.

Baignant dans cette atmosphère de suspicion à l'égard de ses affinités idéologiques, alimentée en Belgique par les propos de Nendaka et les

enquêtes transmises par la Sûreté de l'État aux autorités politiques belges¹⁶⁷, et entretenue au Congo par les leaders redoutant sa mainmise sur le pays, Lumumba se devait de clarifier ses positions, pour éviter de perdre le soutien du camp occidental dans sa quête du pouvoir. Ce souci est d'ailleurs précocement présent dans son chef puisque dès février 1960, l'ambassadeur américain à Bruxelles, W. Burden, rapporte que Lumumba lui déclarait avoir refusé les invitations communistes parce que le communisme était mauvais pour le Congo. Insistant sur son désir de travailler avec les Belges après l'indépendance, il arguait que le bloc de l'Est ne voulait pas véritablement fournir une aide au Congo, mais seulement installer une dictature, et lors de la Conférence de la Table ronde, Lumumba aurait insisté pour que les conseillers communistes belges du CERECA quittent la Conférence. L'ambassadeur américain, frappé par son intelligence, le disait capable de discerner ce qu'il fallait dire pour faire bonne impression et pour fournir à ses auditeurs ce qu'ils voulaient entendre¹⁶⁸... Si le leader usait à nouveau de son jeu de balancier, et cette fois, face aux États-Unis, cette stratégie n'avait

166. Télégramme n° 10 de Dupret (Brazzaville) à Belext Bru, 9.6.1960 (AGR, HAL, 125). 167. Le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi recevait par ailleurs des lettres colportant des affirmations gratuites, basées sur des rumeurs, sur les liens entre MNC et communisme. Par exemple, le 20 mai 1960, le président de la Chambre Paul Kronacker transmet au ministre une information venant de la mission catholique de Kiliba au Congo, qui dit : "La plupart de nos clercs sont MNC; Lumumba est leur Dieu. La mission catholique a pris position contre le MNC. Elle dit avoir des preuves que le MNC travaille avec les communistes. Quatre de leurs moniteurs sont partis pour Prague" (AAMAE, ICB, 3848, 18). 168. *Foreign Relations of the United States, 1958-1960*, vol. XIV, Memcon US ambassador Brussels (Burden) with Lumumba, 25 February 1960 (Cité par JOHN KENT, *op.cit.*, p. 13 et LISE NAMIKAS, *Battleground Africa : The Cold War and the Congo Crisis, 1960-1965*, Dissertation, University of Southern California, 2002, p. 73). On ne peut en effet que se rallier à cette conclusion de Burden, quand on se rappelle qu'au même moment, soit le 19 février, en privé et à l'abri des regards, Lumumba discréditait l'aide "de la droite" devant l'ambassadeur soviétique Savinov et vantait les mérites de l'URSS pour obtenir son soutien (cfr *supra*).

pas pour seul enjeu d'assurer sa victoire personnelle ou celle de son parti : l'intérêt supérieur du Congo est aussi au cœur de ses préoccupations. Ainsi, la deuxième raison qui pousse Lumumba à s'écarter publiquement des communistes et, durant le mois de mai 1960, à casser l'image d'un Congo "futur logis économique de l'Est", c'est la nécessité de l'aide technique occidentale, qu'il sait indispensable à la survie et au développement de son pays. Pour rassurer les pourvoyeurs de capitaux européens et américains, il multiplie alors les déclarations de bonne intention à l'égard de la présence des entreprises belges et occidentales au Congo¹⁶⁹.

Toujours est-il qu'à la veille de l'indépendance, la technique de Lumumba a apparemment porté ses fruits. Les États-Unis ne considèrent pas qu'il ait épousé l'idéologie communiste¹⁷⁰ et des approches américaines sont même faites en juin 1960 auprès de Ganshof van der Meersch¹⁷¹ pour qu'un gouvernement d'unité nationale, incluant Lumumba, soit formé. Les représentants américains au Congo voient en lui le seul homme fort capable de faire régner l'ordre dans le pays, dégageant l'autorité nécessaire et suffisante pour diriger le futur

État indépendant¹⁷². Pourtant, au même moment, les Belges tentent d'éviter qu'il ne prenne les rênes du pouvoir, en lui refusant, dans un premier temps, la possibilité de former son gouvernement, malgré la victoire du MNC aux élections de mai 1960. Les autorités belges croient-elles véritablement, à ce stade, à la thèse d'un Lumumba communiste et est-ce cette menace, avant toute autre, qui conditionna leur opposition au leader ? Les quelques contacts sans lendemain que la Sûreté a établis entre sa personne et les communistes belges ne suffisent pas à accréditer cette théorie, mais les rumeurs sur les liens du MNC avec l'Est ne cessent de circuler et donc, d'inquiéter. La bannière du "Lumumba communiste" continue en tout cas d'être agitée par les autorités belges pour camoufler ce qui, selon nous, constitue les véritables motifs de leur crainte et de leur opposition à Lumumba : son caractère *radical*, *indépendant* et *insaisissable* et la nature *incontestable* de son hégémonie politique. En effet, l'administration locale, tout d'abord, est de plus en plus désemparée face à la perte de son autorité dans la colonie. Ainsi, le gouverneur de la Province Orientale, Pierre Leroy, étiquette Lumumba de communiste,

169. Dans la carte politique du Congo à la veille des élections, qu'A. de Beaufort transmet le 16 mai 1960 à A. Gérard, E. Van der Straeten et L. Wallef, Lumumba est présenté comme conscient de la nécessité de garder l'aide occidentale, et comme ne constituant donc aucun danger pour la présence des sociétés commerciales ou industrielles belges au Congo. Suite à une conversation privée avec Lumumba, Rolin-Jacquemyns écrit qu'après avoir reçu diverses offres de l'étranger, Lumumba les considérait comme dangereuses pour son indépendance et sa propre situation, et préférerait s'en tenir à la Belgique et à travers elle, à une aide internationale (AGR, *Finoutremer* 1, 555 et 187). 170. JOHN KENT, *op.cit.*, p. 13. 171. Ganshof van der Meersch fut nommé ministre des Affaires générales en Afrique le 16 mai 1960. Son rôle était d'assurer la passation de pouvoirs entre Belges et Congolais et d'aider à la mise en place du premier gouvernement central (JACQUES BRASSINNE & GEORGES-HENRI DUMONT, *op.cit.*, p. 56-57). 172. JEAN-CLAUDE WILLAME, *op.cit.*, p. 281.



Patrice Lumumba, venant d'être nommé Premier ministre de la république du Congo, figure aux côtés de son collègue Gaston Eyskens, signant l'acte de reconnaissance officiel de l'indépendance du Congo, au Palais de la Nation, à Léopoldville, Congo. (Photo CEGES, n° 136337)

et avant les élections, avait même joué la carte du Parti National du Progrès pour s'opposer, en vain, au MNC. L'antagonisme entre les deux hommes aboutira au renvoi du gouverneur à Bruxelles, qui manifeste bien l'inéluctabilité de la victoire lumumbiste en écrivant : "Lumumba triomphera. Je l'ai fait appréhender le 1^{er} novembre (1959) et avant le 1^{er} mai (1960), il obtient mon renvoi. C'est du beau sport. Quant à moi, je ressens moins l'amertume de la défaite que le soulagement de l'irréversible"¹⁷³. Le témoignage du Commissaire Provincial du Kivu rapporté aux dirigeants de la Société Générale fin mai 1960 manifeste aussi la terreur que Lumumba inspirait à l'administration locale : "Au Maniema, le MNC/Lumumba a dépêché une fine fleur de crapules formée à Léo par Dieu sait qui (...) Suivant de bonnes techniques moscoutaires, ils noyautent la région et y répandent la terreur"¹⁷⁴. D'autre part, à Bruxelles, Lumumba est définitivement catalogué comme extrémiste et face aux initiatives incompréhensibles du gouvernement belge qui semble à tout prix vouloir garder la main au Congo¹⁷⁵, Lumumba affiche toujours davantage sa désinvolture et son insoumission aux visées métropolitaines. Lors d'une conférence de presse début juin à

Léopoldville, il déclare que l'administration coloniale veut écarter les nationalistes et le MNC de la direction du pays, et ce malgré leur victoire électorale, pour hisser au pouvoir des marionnettes, dans le seul but de servir certains intérêts occultes. Selon lui, le gouvernement belge et le Palais Royal "poussent actuellement des fractions minoritaires à se coaliser sur des bases artificielles, afin de désigner un gouvernement fantoche". Lumumba ajoute que "si la Belgique s'est prononcée pour l'indépendance du Congo, son intention cependant est de voir un gouvernement qui serait à sa remorque. J'ai découvert que le gouverneur général, le ministre du Congo et tous les milieux officiels belges sont en train de mener un jeu dangereux : ils ont déjà "leurs" candidats pour le poste de chef de l'État et celui de Premier ministre"¹⁷⁶. Lumumba n'avait pas tort : face à son inflexibilité, les Belges tentaient de trouver des solutions pour confier le pouvoir à d'autres, plus malléables, plus susceptibles de préserver les intérêts de Bruxelles une fois la colonie indépendante. L'orientation politique de Lumumba semblait à ce point incertaine, qu'avec cet homme au pouvoir, le Congo risquait selon eux de suivre la voie de la Guinée et d'être à terme inéluctablement perdu pour l'Occident¹⁷⁷.

173. PIERRE LEROY, *op.cit.*, p. 177-178. 174. Lettre de A. de Beaufort à E. Van der Straeten, 30.5.1960, transmettant la lettre du Commissaire du Kivu (AGR, *Finoutremer* 1, 555). 175. Suite à la décision du ministre de la Défense Nationale, Arthur Gilson, des troupes belges sont envoyées au Congo mi-mai 1960, prétendument pour calmer les inquiétudes des Européens face au vide politique au Congo, tandis qu'arrive au même moment le ministre Ganshof van der Meersch pour "chapeauter" la transition politique vers le Congo indépendant. 176. Extrait de la Conférence de presse de Lumumba, publiée dans *Indépendance*, l'organe du MNC, le 15 juin 1960. Ce texte est reproduit dans JULES GÉRARD-LIBOIS & BENOÎT VERHAEGEN, *Congo 1960*, t. 1, Bruxelles, CRISP, 1961, p. 271. 177. Lettres envoyées à d'Aspremont par son informateur "Philippe" au Congo, les 4 et 6 juin 1960, sur les formules politiques envisageables pour le nouveau gouvernement congolais, et leurs incidences (MRAC, FV, documents privés d'H. d'Aspremont Lynden).

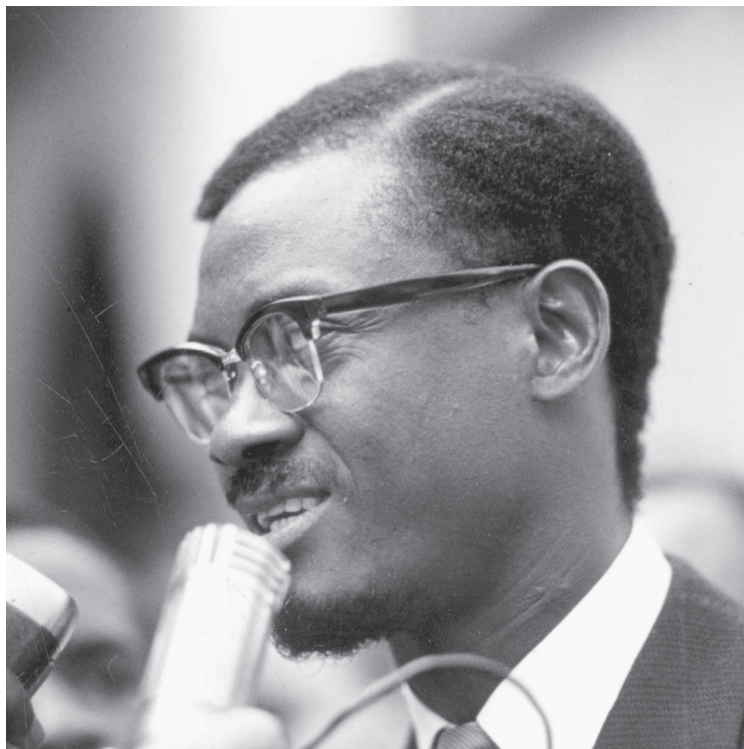
Les dirigeants belges encouragèrent alors sans résultat le cartel “anti-lumumba” formé par Kasa-Vubu, Iléo, Bolikango, et tentèrent ensuite d’assagir Lumumba en lui envoyant des conseillers, tels Jean Van Lierde ou Benoît Verhaegen¹⁷⁸. Toutes ces manœuvres, plutôt que de calmer Lumumba, renforcent sa conviction que des complots belges se trament contre lui. Le 29 juin, après avoir, malgré les freins belges, obtenu le poste de formateur, puis de Premier ministre, et offert le poste de chef de l’État à Kasa-Vubu¹⁷⁹, Lumumba est informé par Thomas Kanza que des groupes influents en Belgique, tant religieux que financiers, étaient convaincus qu’il allait favoriser l’expansion communiste au Congo. “Ils étaient déterminés à le démettre du pouvoir aussi vite que possible après le 30 juin et à reconstruire le Congo sur une base fédérale, avec la coopération de Kasa-Vubu, Tshombe et Kalonji”¹⁸⁰. Ne s’agit-il pas là de craintes plutôt prophétiques ? ...

Conclusion

Au terme de notre analyse de la manière dont les autorités belges se représentent le “danger Lumumba” avant l’indépendance, nous établissons la gradation suivante : plus Lumumba gravit les marches du pouvoir et prend l’ascendant sur l’autorité coloniale,

plus l’assimilation du leader nationaliste au monde communiste tend à se renforcer. En mars 1960, la recherche discrète commandée par d’Aspremont à la Sûreté, et l’affichage public des contacts avec l’Est de Lumumba par Nendaka s’inscrivent probablement, dans le cas du Chef de Cabinet belge, et certainement, dans celui du rival congolais, dans une volonté de nuire politiquement à Lumumba, voire si possible, de l’éliminer complètement de la liste des dirigeants potentiels du Congo indépendant. Les sociétés capitalistes belges, telle l’Union Minière, qui craint pour ses intérêts au Katanga, encouragent l’éloignement de ce symbole de l’unité et de la centralisation congolaise, sous prétexte qu’il prépare la dictature de Moscou en Afrique. Alors que Lumumba a surmonté les nombreux obstacles placés sur sa route et s’est définitivement hissé à la tête du pays, les Belges ont compris qu’ils ne parviendront pas à l’influencer, ni à déterminer dans quel sens ou à quelles fins il utilisera son pouvoir, une fois les anciens colons partis. Jouant sur la bipolarité propre à la guerre froide et prêchant tantôt la cause du libéralisme, tantôt celle du socialisme ou du marxisme en fonction du soutien dont lui-même, son parti ou son pays avaient besoin, Lumumba a toujours entretenu le flou sur ses réelles affinités idéologiques, pour ne négliger aucun appui potentiel, pas

178. JEAN-CLAUDE WILLAME, *op.cit.*, p. 75-76. 179. JACQUES BRASSINNE & GEORGES-HENRI DUMONT, *op.cit.*, p. 59. Le 13 juin, Ganshof désigna Lumumba comme informateur tandis qu’on tente une nouvelle fois, en vain, de constituer un front des modérés face au leader du MNC. Puis le ministre résident désigna Kasa-Vubu comme formateur, mais lui aussi aboutit à l’échec, ne parvenant pas à contourner le MNC. Ganshof nomma alors une nouvelle fois Lumumba formateur et celui-ci présenta son gouvernement le 23 juin. 180. THOMAS KANZA, *Conflict in the Congo*, Londres, 1972, p. 181.



C'est en Premier ministre rayonnant... et tout récent que Lumumba accueille la presse internationale. (Photo CEGES, Fonds Van Lierde, n° 72475)

même celui des communistes. Ceux-ci, à l'inverse de la majorité des dirigeants belges de droite, l'ont toujours encouragé dans son projet nationaliste de libération du peuple congolais et de quête d'une indépendance totale pour son pays¹⁸¹. Dans le cas de l'URSS, ce soutien se limite, avant l'indépendance, à des déclarations de principe. Quant au Parti Communiste de Belgique, il apporte un maigre soutien matériel et financier, le seul qu'il puisse se permettre au vu de sa faible envergure, et regrette de ne pouvoir effectivement orienter la pensée politique du chef du MNC. Les nombreuses déclarations anti-belges de Lumumba, qui atteindront leur paroxysme dans le discours du 30 juin 1960, plongent l'ancien pouvoir colonial dans un tel désarroi et une telle incertitude qu'il commence véritablement à voir en ce leader versatile et indomptable, un ennemi, qui risque dès lors d'engager le Congo dans une voie contraire à ses intérêts et à ceux du monde occidental. De nombreuses enquêtes ayant déjà été diligentées par la Sûreté sur Lumumba, agent communiste, rien ne sera

plus facile pour les autorités belges, au lendemain de l'indépendance, dans un climat de crise et d'exacerbation des tensions Est-Ouest, d'y recourir à nouveau, afin d'attribuer la responsabilité du chaos et de l'anarchie à celui qui sera définitivement catalogué comme le suppôt du communisme international en Afrique centrale... Les troubles de juillet 1960 amorcent cependant un véritable basculement car les suspicions parfois approximatives voire opportunistes des autorités belges se transforment en craintes beaucoup plus réelles et justifiées par le comportement d'un Lumumba qui fait publiquement appel à l'URSS tandis qu'il rompt avec la Belgique et bientôt, avec l'ONU. Ultérieurement, le comportement du monde politique belge durant la crise congolaise de 1960-1961 sera conditionné par cette peur d'une "récupération" communiste de l'anarchie consécutive aux émeutes sanglantes que Lumumba n'a pu empêcher, avant que ce ne soit son propre sang qui scelle une ascension de plus en plus teintée de rouge...

Tekst - Texte ANNE-SOPHIE GIJS (° 1986). Titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université catholique de Louvain, elle est membre du Centre d'Étude de l'Histoire de l'Europe Contemporaine (CEHEC) et du Groupe Europe-Outre-mers (GEOM) de l'UCL. Ses premières recherches ont été consacrées aux relations entre missions et État dans la colonie léopoldienne puis belge. Depuis octobre 2010, elle est aspirante du FRS-FNRS et réalise, sous la direction de Vincent Dujardin, une thèse de doctorat portant sur "La Belgique et l'anticommunisme au Congo (1945-1961) : une histoire aux répercussions bilatérales et internationales".

181. BENOÎT VERHAEGEN, "Communisme et anticommunisme au Congo (1920-1960)", in *Brood en Rozen*, n° 2, 1999, p. 113-127, ici 125.

Table des abréviations

AAMAE	Archives Africaines du Ministère des Affaires étrangères
An. Parl.	Annales Parlementaires
AGR	Archives Générales du Royaume
AI	Fonds Affaires Indigènes
AUCL	Archives de l'Université catholique de Louvain
<i>BISC</i>	<i>Bulletin d'Information de l'Administration de la Sûreté du Congo Belge</i>
CCCI	Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie
CD	Archives privées de Charles Delvaux
FV	Fonds Frédéric Vandewalle
HAL	Fonds Harold d'Aspremont Lynden
ICB	Fonds Indépendance du Congo Belge
JCB	Jeunesse Communiste de Belgique
MINICORU	Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi
MNC	Mouvement National Congolais
MRAC	Musée Royal de l'Afrique Centrale
<i>NARA</i>	<i>National Archives and Records Administration</i>
PCB	Parti Communiste de Belgique
PW	Archives Pierre Wigny
SGB	Société Générale de Belgique
UMHK	Union Minière du Haut Katanga